

UN POUR TOUS TOUS POUR UN

JOURNAL SUISSE D'EGYPTE

ET DU PROCHE-ORIENT

Organe Officiel
des
Sociétés Suisses
d'Égypte, de Palestine et de Syrie

Le Journal Suisse d'Égypte et du Proche-Orient
est envoyé à tous les Suisses d'Égypte et du Proche-Orient
Abonnements facultatifs : Égypte 50 P.T. par année.
Pour la Suisse et l'Étranger : - 25 Frs. suisses par année.

Adresse télégraphique «HELVE»

Rédaction, Administration et Expédition : Bulkeley-Alexandrie Tél. R. 1541.

Suisse - Égypte

Un exposé du Dr. G. Vaucher

C'est à la Société Royale d'Économie Politique et de Législation, devant un auditoire particulièrement attentif, que M. le Dr. Georges Vaucher, Directeur pour l'Égypte, le Grand Liban et la Syrie de la Société d'Assurances sur la Vie «La Genevoise», a donné une magistrale conférence sur le problème des assurances, tel qu'il a posé dans les législations étrangères, spécialement dans la législation suisse. En raison des projets législatifs en la matière que le Gouvernement égyptien est en train d'élaborer, le sujet traité par M. le Dr. Vaucher, les suggestions qu'il a faites pour l'Égypte, en conclusion de son étude, offrent un intérêt considérable. S'il n'est pas possible de résumer fidèlement cette conférence toute d'aperçus techniques et de considérations juridiques, un compte-rendu fidèle permettra à ceux qui s'intéressent au problème de suivre l'exposé du conférencier. Ils pourront d'ailleurs se reporter sous peu au texte intégral qui ne saurait manquer d'être publié bientôt en renvoyant les lecteurs intéressés à son texte intégral.

Après avoir posé en principe la nécessité d'un contrôle officiel des compagnies d'assurances sur la vie, le conférencier, mettant en relief l'importance sociale du rôle qu'elles jouent au sein de nos sociétés modernes, estime que la surveillance que doit exercer l'État est encore plus nécessaire pour les sociétés d'assurances que pour les caisses d'épargne, car le créancier inquiet peut retirer l'argent qu'il a déposé, tandis que l'assuré, s'il perd confiance en sa compagnie, ne peut obtenir que la valeur de rachat de sa police seulement; et souvent son âge et son état de santé peuvent l'empêcher de s'assurer à nouveau. La longue durée des contrats d'assurances sur la vie, l'ignorance générale des assurés et candidats en ce qui concerne les détails techniques des assurances, comportent un grave danger d'autant plus que le public a tendance à ne se préoccuper en premier lieu que de la modicité des primes. Or, il arrive, selon les propres paroles de M. S. Dumas, directeur du Bureau fédéral des assurances, citées par M. le Dr. Vaucher, «qu'une société d'assurance peut vivre très longtemps malgré les primes insuffisantes, augmenter beaucoup le cercle de ses affaires par son bon marché apparent et engourdir dans sa faillite les économies d'un grand nombre de personnes».

On voit dès lors, le risque considérable que courent les assurés. D'où la nécessité pour les compagnies d'assurances sur la vie de se constituer un fonds de réserves mathématiques leur permettant plus tard de faire face à leurs engagements. Aussi, dit le conférencier, toute société d'assurance sur la vie doit dès le début réserver une partie des sommes encaissées pour les retrouver lorsque les polices viendront à échéance ou bien lorsque la mortalité aura augmenté par suite de l'âge atteint par les assurés. D'autre part, soulignant que d'autres considérations militent encore en faveur d'un contrôle gouvernemental des sociétés d'assurances, M. le Dr. Vaucher a successivement passé en revue les dispositions législatives en la matière en vigueur dans les différents pays, en Allemagne, en France, en Italie et en Angleterre, où les lois respectives sont particulièrement strictes. Puis il a abordé l'analyse du texte de la loi fédérale de 1885, promulguée en Suisse après de laborieux travaux parlementaires, à une époque où aucun État européen n'avait encore sérieusement entrepris le contrôle des sociétés d'assurances. Pour l'élaboration de cette loi, le législateur suisse, ayant le choix entre trois méthodes adopta celle qui consistait à soumettre à un examen préalable toute société voulant opérer en territoire suisse et à surveiller ensuite systématiquement son développement et la régularité de sa gestion.

Considérant l'ignorance dans laquelle se trouve généralement le public en ce qui concerne la technique des opérations des Sociétés d'assurances sur la vie, — notamment l'évaluation du risque de mortalité, le choix des méthodes les plus sûres pour obtenir un rendement régulier des capitaux placés, — et des garanties que ces Sociétés offrent, on estima que la publication de renseignements détaillés sur les compagnies, tout en étant très utile, était cependant fort insuffisante. Aussi l'art. 1er de la loi de 1885 stipule-t-il que le Conseil fédéral surveillera toutes les entreprises privées en matière d'assu-

rances et l'art. 2, que celles-ci auront l'obligation, indépendamment du dépôt d'une caution dont le montant sera fixé par le Conseil fédéral, de soumettre à ce dernier toutes les données, permettant d'apprécier la solidité de l'entreprise et la garantie de leurs opérations. L'art. 9 prévoit «que le Conseil fédéral prend en tout temps les décisions qui lui paraissent nécessaires dans l'intérêt général et dans l'intérêt des assurés» et peut interdire à une Société de poursuivre ses opérations en territoire suisse, si elle n'offre plus les garanties désirables. Cet article, qui étend considérablement les pouvoirs du Conseil fédéral offre d'une part de grands avantages, car il permet une intervention rapide et efficace du gouvernement. Mais, d'autre part, poursuit M. le Dr. Vaucher d'élasticité même de ce texte ouvre la porte à l'arbitraire, quoique les personnes qui furent successivement investies du pouvoir de contrôle sur les Sociétés d'assurances en Suisse aient su éviter ce danger. Aussi, le conférencier se réfère-t-il à la solution suggérée par M. Dumas de créer un comité consultatif des assurances, élu par le pouvoir exécutif et se composant de personnes que leurs études, leurs travaux et leurs profession mettent en contact intime avec l'assurance».

Examinant ensuite les dispositions pénales des art. 10 et 11, M. le Dr. Vaucher s'arrête au texte de l'art. 12 en vertu duquel a été institué, au Département de Justice et de Police, le Bureau fédéral des assurances qui a pour mission de préparer les décisions de Conseil fédéral et de protéger les intérêts des assurés en contrôlant les compagnies. Ce contrôle qui, loin de poser le Bureau fédéral en adversaire des compagnies d'assurances, leur rend au contraire d'éminents services, est des plus minutieux. Il porte notamment sur les placements financiers des Sociétés, sur leur comptabilité, sur la valeur des investissements et le fonctionnement des «fonds de sûreté», dont la création est exigée par la loi. Le Bureau fédéral publie ainsi un rapport annuel extrêmement intéressant, où l'on trouve le bilan des Sociétés d'assurances, leur compte de «Profits et Pertes» et les statistiques se rapportant à la question.

Loutefois, pendant et après la guerre, une évolution s'est produite en Suisse qui a amené les Chambres fédérales à promulguer les lois de 1919 et de 1930 «en vue, dit le conférencier, de mettre les assurés à l'abri de toute défaillance de la part des Sociétés opérant en Suisse». La loi de 1919, qui vint après de grosses pertes eussent été subies par le public du fait de la défaillance pendant la guerre de compagnies allemandes, notamment, s'efforça de garantir le portefeuille suisse des Sociétés étrangères d'assurances sur la vie, en exigeant d'elles une caution constituée pour les trois quarts au moins de valeurs suisses disposées à la Banque Nationale et égale au montant de réserves mathématiques de ce portefeuille, augmenté d'une garantie complémentaire. Quant à la loi de 1930, imposée par les bouleversements économiques d'après-guerre et l'exemple des législations étrangères, elle vint renforcer les garanties du public en assujettissant les Sociétés d'assurances suisses au régime de Sociétés étrangères édicté par la loi de 1919. Le législateur entendait dégager la plus grande partie de l'actif des Sociétés pour constituer le «fonds de sûreté» destiné à garantir les obligations assumées par l'assureur envers les assurés. Ce fonds de sûreté, dont l'art. 3 prévoit le mode de constitution, est également exigé par la loi de 1930 pour couvrir les engagements contractés par l'assureur à l'étranger. De sorte que des assurés étrangers qui ne pourraient être désintéressés au moyen des sommes déposées à l'étranger, pourront produire leurs créances dans la faillite ouverte en Suisse et participer au privilège prévu par la loi. Ici, M. le Dr. Vaucher s'arrête à l'importante question des réserves mathématiques, dont le calcul, d'après la loi suisse, doit reposer sur des bases dûment approuvées par le Bureau fédéral des assurances. «On sait, poursuit-il, que les réserves mathématiques représentant la proportion de primes et des intérêts que l'assureur doit avoir en caisse pour faire face, à l'aide des primes futures, à tous les engagements qu'il a contractés. La réserve mathématique dépend donc de la table de mortalité choisie, du taux d'intérêt, de la composition du portefeuille d'assurance et de la méthode employée dans la détermination des réserves».

Puis, poursuivant son analyse des dispositions de la loi suisse de 1930 relatives

au fonds de sûreté, le conférencier en étudie les divers articles, dégagant les principes judicieux de cette loi qui permet, par la réglementation de ce fonds, d'offrir aux assurés une garantie quasi absolue. Aussi, comme dit M. le Dr. Vaucher, si aucune société suisse d'assurances sur la vie n'a jamais été déclarée en faillite, des mesures préventives extrêmement précises et complètes prises par le législateur suisse rendent beaucoup plus vraisemblable encore cette éventualité».

Enfin, procédant à ses suggestions en ce qui concerne l'Égypte, le distingué conférencier s'empresse de déclarer qu'il n'entend pas proposer comme modèle, au législateur égyptien, les lois suisses sur les sociétés d'assurances-vie. Il estime toutefois que celui-ci pourra y trouver des indications et un enseignement utile sur l'évolution du contrôle officiel des compagnies d'assurances en Suisse. En faisant allusion aux strictes exigences de la législation fédérale, M. le Dr. Vaucher tient à ajouter, toutefois, que les compagnies sérieuses qui, sans besoin d'un contrôle gouvernemental, travaillent sur des bases saines et observent toute la prudence désirable dans leurs placements, ne ressentent pas de gêne exagérée du fait de la réglementation en vigueur et entretiennent les meilleurs relations avec l'autorité fédérale de surveillance».

«En ce qui concerne l'Égypte, poursuit-il, il saute aux yeux que nous avons besoin d'urgence d'un sérieux contrôle des sociétés d'assurances sur la vie». En écartant spontanément certaines mesures d'extrême prudence stipulées dans la loi suisse, M. le Dr. Vaucher estime que le Gouvernement égyptien serait bien inspiré d'instituer un service spécial, chargé de la surveillance des compagnies qui opèrent en Égypte et dont le contrôle, devant absolument éviter les tracasseries administratives ou la violation du secret professionnel, devra surtout porter sur les réserves mathématiques des polices égyptiennes. Il serait opportun, d'autre part, d'instituer une autorité spécialisée qui aurait pour mission de trancher les conflits pouvant surgir entre le service gouvernemental et les sociétés intéressées. Cet organisme qui n'existe pas en Suisse fonctionne en France, notamment sous le nom de «Comité consultatif des assurances sur la vie».

Concluant son étude, M. le Dr. Vaucher ajoute: «Je voulais pour finir, faire allusion à une autre raison d'ordre économique et financier, qui devrait encourager le Gouvernement égyptien à exiger le placement dans le pays des réserves mathématiques des compagnies. Avec sa population grandissante, l'Égypte a besoin de développer ses ressources nationales, elle a besoin de capitaux. Il est de l'intérêt général que les sommes considérables encaissées, sous forme de primes, par nos compagnies d'assurances-vie, fructifient dans le pays au lieu d'être exportées à l'étranger».

Dr. G. Vaucher.

Lettre de Suisse

Pour la protection de l'ordre public

Le Conseil fédéral a entendu un exposé de M. Hæberlin, chef du Département de justice et police, sur la réponse qui sera faite, au nom du Conseil fédéral, aux motions déposées en décembre aux Chambres, par MM. Walther et Béguin, et qui doivent être discutées au cours de la présente session. D'après ce que l'on apprend on envisagerait l'élaboration d'une loi spéciale sur la protection de la sécurité intérieure et extérieure de la Confédération. Les motions en question, contresignées au Conseil national par 121 députés et au Conseil des États par 39, «invitant le Conseil fédéral» à proposer aux Chambres, pour la session de printemps, des mesures législatives corrigeant l'insuffisance de la législation en matière de protection de l'ordre public et à indiquer en même temps quelles autres mesures il se propose de prendre dans la même direction.

Parmi les lacunes que la nouvelle loi se propose de combler, il convient de citer la répression des menées révolutionnaires. À l'avenir, en effet, la prévention de l'émeute doit être punissable. On estime aussi qu'en cas d'émeute, les organes de l'État doivent être davantage protégés. Des dispositions seront donc prévues pour les cas de désobéissance à un ordre militaire. L'acceptation des motions en question est d'ores et déjà assurée par le grand nombre de signatures qu'elles

ont recueillies. Pour le cas où l'opposition socialiste et communiste jugerait bon de faire usage du referendum, il n'est pas permis de douter qu'à la grande majorité du peuple suisse se prononce en faveur de la nouvelle loi en question. Les expériences faites dans ce domaine ont, en effet, révélé la nécessité pour notre pays de posséder une législation plus sévère. Si le 24 septembre 1922, le peuple suisse a repoussé par 377.000 voix contre 304.000 la fameuse loi Hæberlin, c'est qu'il voulait conclure la paix avec les révolutionnaires de 1918. Malheureusement, ce geste n'a pas été compris et l'excitation à l'émeute n'a fait des lors que s'accroître. L'expérience a porté ses fruits et, aujourd'hui, le peuple suisse est résolu à faire respecter chez lui l'ordre et la tranquillité publiques.

En corrélation avec les événements d'Allemagne, la question a aussi été soulevée au sein du Conseil fédéral de savoir si la loi spéciale pour la protection de la sécurité intérieure et extérieure de la Confédération devait aussi contenir des dispositions au sujet des drapeaux et des emblèmes étrangers. D'après ce qu'on croit savoir, cette question ne sera pas réglée par la loi en question, mais par un arrêté spécial sur les détails duquel on n'est pas encore fixé.

La Quinzaine Suisse en Égypte

Exposition et Manifestations

L'Exposition des Artistes suisses d'Égypte se clôturera samedi soir. Elle aura été, à tous les points de vue, un magnifique succès. Nous consacrons à cette cette quinzaine suisse et aux discours, manifestations dont elle fut l'occasion, la plus grande partie de notre prochain numéro.

Le Concert Symphonique de mardi soir consacré à A. Honegger et à Conrad Beck, fut une révélation. L'orchestre symphonique d'Alexandrie au grand complet, sous la direction de Me Huttel, a donné une interprétation remarquable du Roi David et du Psalme d'été de Honegger ainsi que du Prélude et de la Petite suite de Conrad Beck.

Nous reparlerons longuement de ce beau Concert dans notre prochain numéro.

Voici en attendant, l'article que M. Rateron a consacré au Concert de Musique de Chambre.

La Musique, élan de nouveau domicile au Cercle Suisse d'Alexandrie, avait convié ses fidèles le dimanche 9 avril à 9 h. 1/2 à une soirée artistique qui fut un véritable régal pour les amateurs de cette forme supérieure de l'art musical qu'est la musique de chambre.

Pauvre musique de chambre ! si délaissée actuellement ! Il est bon que, de temps en temps, les quelques fervents admirateurs qui lui restent fidèles consentent à la mettre en contact avec le public qui, sans cela, ignorerait à jamais les chefs-d'œuvre les plus parfaits des grands maîtres.

Bien que, par définition, ce genre de musique ne s'adresse pas à un auditoire nombreux rassemblé dans une vaste salle et qu'il semble plutôt réservé à de petites réunions d'initiés, on s'aperçoit à la faveur d'une tentative de cette sorte, quand

par bonheur l'assistance est de choix comme c'était le cas l'autre soir, que les pièces écrites pour quatuor (à cordes ou autres) sont de celles qui réalisent à leur sujet l'admiration unanime des amateurs de musique «pure», opposés à tout ce qui est artificiel dans l'art.

C'est en effet dans la musique de chambre que le compositeur peut le mieux suivre son inspiration et laisser vagabonder son imagination créatrice dans le domaine du rêve; la musique n'est point alors réduite au rôle ingrat d'auxiliaire, de commutateur de vagues idées et ses ressources propres suffisent, pour les vrais connaisseurs, à créer l'émotion artistique.

Combien le genre «opéra» nous semble ridicule quand on le compare à cet art dépouillé qui ne puise ses moyens d'expression que dans des combinaisons de sons et de rythmes et qui permet à l'auditeur d'imaginer à son gré la signification de la phrase musicale qu'on propose à son oreille avertie.

C'est à tout cela que nous songions dimanche soir en écoutant le Concert d'une haute tenue artistique auquel il nous fut donné d'assister et où nous eûmes l'occasion d'applaudir d'excellents artistes, amateurs pour la plupart, et qui méritent, à plus forte raison, de vifs éloges pour le riche tempérament musical dont ils firent preuve.

Le cadre de la Salle des fêtes du Cercle ne se prête-t-elle d'ailleurs merveilleusement à une telle manifestation ?

Au début de la réunion, Mr. M. Bouvier fit en des termes fort heureux, un petit historique de la peinture en Suisse. Nous avons surtout admiré dans cette causerie l'habileté particulière avec laquelle M. Bouvier sait susciter dans l'esprit de ses auditeurs une représentation extrêmement précise d'un tableau; signaux en passant sa description de la «Pêche Miraculeuse au bord du Léman» qui est un modèle du genre. On reconnaît là un talent qui est celui d'un artiste peintre lui-même.

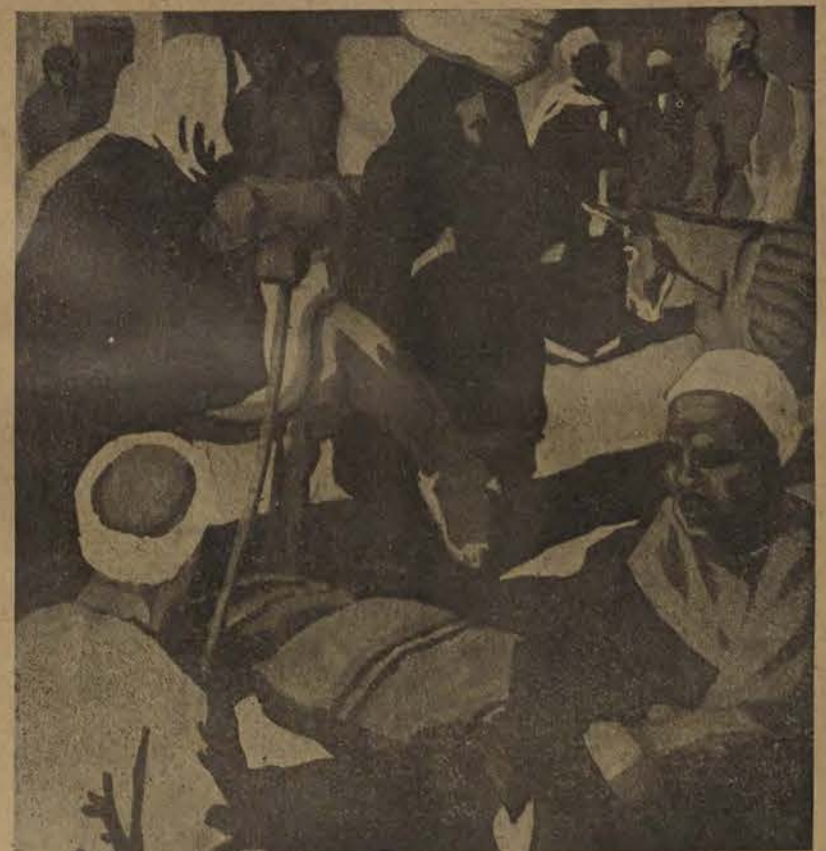
On reconnaît là un talent qui est celui d'un artiste peintre lui-même.

Puis la Peinture céda la place à la Musique et ce fut un autre enchantement.

Le quatuor à cordes No. 8 en ré majeur de Haydn fut exécuté d'une façon remarquable par MM. Jacot-Descombes (violoncelle), A. Corbo (alto), B. Silber (1er violon) et A. Suarez (2me violon).

L'assistance enthousiasmée autant par la beauté de l'œuvre que par le jeu des quatre exécutants ne ménagea pas à ces derniers ses applaudissements.

Ensuite ce fut la sonate No. 6 op. 4 de Corelli pour deux violons et piano exécutée par Mlle Villemin, Mme P. Reinhardt (violonistes) et Madame Burkhardt (pianiste) qui surent être de bonnes interprètes du maître italien du XVIIe siècle. Enfin, le quatuor avec piano en sol mineur de Mozart joué par Mme Conrad Beck (piano), MM. Jacot-Descombes (violoncelle), Suarez (violon) et Corbo (alto), termina le concert; ce fut un véritable éblouissement et cela grâce à chacun des artistes mais surtout au jeu si aérien, si subtil de Madame Conrad Beck qui se révéla une interprète parfaite de la grâce mozartienne. Le jeu de Madame Conrad Beck par son aisance et sa sonorité si pure fait songer à ces claviers mystérieux



LE MARCHÉ D'ASSIOUT par M. Maurice Bouvier.
Un des tableaux les plus remarquables de l'Exposition de Peintres Suisses d'Égypte.

Parmi la Presse Suisse

Les pèlerins de Bergame

Du correspondant de Berne de la «Gazette de Lausanne» :

Une polémique hautement cocasse se poursuit depuis des mois dans la presse allemande et italienne de Suisse. Elle renait chaque fois qu'on la croit terminée. L'origine de la querelle est gastronomique, mais il s'y est ajouté, en cours de route, tout un apport politique et pseudo-philosophique.

Les automobilistes tessinois, car c'est d'eux qu'il s'agit, ont fait pousser de gros soupirs à un grand nombre de nos confrères petits et grands, de Schaffhouse à Thoune, de Coire à Liestal. On ne leur reproche aucun de ces excès que la nouvelle loi sur la circulation automobile réprime d'une façon si draconienne; ils n'ont nargué aucune police routière; on ne les a pas vus rouler dans des voitures portant quelque insigne subversif. Leur cas est beaucoup plus pendable: ils ont organisé une randonnée pour aller manger des petits oiseaux à Bergame.

Il y a beaucoup de gens qui ont surtout retenu des mœurs chinoises l'habitude des Célestes de faire leurs délices culinaires de nids d'hirondelles. Les peuples germaniques ont la réputation de consommer des quantités énormes de choucroute assaisonnée de pots de bière. Pour les puritains des Etats-Unis, les Français sont un peuple de mangeur de cuisses de grenouilles. Pour les voyageurs nordiques, l'Italie est gâtée par la mention sur les menus d'un plat consistant en une polenta garnie de petits oiseaux. Il y a des gens qui aiment beaucoup cela. Vieux pèlerins d'Italie, le soussigné avoue sans fard qu'il apprécie fort ces bestioles enrobées de maïs et qu'il en a mangé assez souvent pour se faire damner par tous ceux qui, en Suisse et ailleurs, se considèrent comme supérieurs sur le plan humain à cause de l'horreur que leur inspire ce mets.

Le tollé contre les pèlerins de Bergame fut d'autant plus indigné que les contempteurs de la polenta aux petits oiseaux voyaient dans le voyage concerté des automobilistes tessinois une nasarde aux autorités fédérales.

Les Tessinois, qui partagent le goût des Italiens pour les petits oiseaux en friture, ont été sévèrement remis au pas par la loi

fédérale sur la chasse, qui a rendu impossible cette haute inconvenance gastronomique, au grand soulagement de tous les bigots de la cuisine.

L'irritation se porta sur la personne de l'avocat Censi, président de l'Automobile-Club tessinois, désigné comme l'instigateur de cette irrespectueuse et anti-helvétique expédition. Au point de vue régional, l'affaire se compliqua du fait que ce M. Censi militait dans un parti politique. Ses adversaires tessinois s'empresèrent de saisir cette occasion de le clouer au pilori en le représentant comme ayant jeté le discrédit sur la petite patrie tessinoise.

Il fallut que M. Censi se défendit jusque dans les colonnes de la *Revue du Touring-Club*, expliquant qu'il ne s'agissait nullement d'une bravade, mais d'une excursion annuelle des automobilistes tessinois à Bergame, ville dont la polenta aux petits oiseaux est une spécialité culinaire. Il aurait pu ajouter qu'en définitive s'il plaisait aux Tessinois d'aller en Italie manger des petits oiseaux, leurs compatriotes de Rorschach à Thoune se rendaient fortement ridicules en les morigérant comme des pédants de collège.

On croyait l'affaire terminée quand elle rebondit. Ceux qui avaient jeté l'anathème sur les excursionnistes de Bergame annoncent triomphalement qu'un général allemand du nom de Kuhlwein s'était rendu à Rome tout exprès pour en remonter à M. Mussolini sur la mauvaise habitude qu'avaient les Italiens d'assaisonner leur polenta de petits oiseaux. A l'abri de ce militaire en ambassade, de nouvelles pétarades partirent contre les mauvais Suisses de Lugano et environs.

Mais l'excellent M. Censi, obligé de redétourner la hache de la guerre, se demanda si ce général, si sensible au sort des linottes, ne ferait pas mieux de s'occuper un peu de celui des 65 morts et des centaines de blessés qui sont le tragique bilan des luttes politiques dont l'Allemagne est déchirée depuis le 30 janvier.

Et, puisque le législateur fédéral a jugé bon d'empêcher les Tessinois de manger des petits oiseaux, les solennels censeurs des pèlerins de Bergame ne pourraient-ils, par esprit de conciliation et pour rétablir l'égalité, accepter une loi interdisant de manger de la dinde ?

P. G.

Les sinistrés de guerre suisses

Au cours de sa présente session, l'Assemblée fédérale doit s'occuper de la motion Duft relative aux dommages de guerre subis par des Suisses, motion dont le Conseil fédéral propose le rejet pur et simple.

Nous avons plus d'une fois entretenu nos lecteurs de cette question et de l'inconcevable défaitisme dont le Conseil fédéral fait preuve en cette affaire, alors que la cause de nos compatriotes lésés par la guerre est défendue avec énergie par son Comité très actif et par plusieurs juriconsultes et parlementaires éminents de Suisse et de l'étranger.

S'il n'y avait qu'un seul juriconsulte de renom pour affirmer le bon droit de la Suisse dans ce domaine, le devoir du Conseil fédéral serait de défendre les intérêts des sinistrés suisses en exigeant que le problème de droit soit élucidé devant les instances internationales qui ont à trancher les litiges de ce genre. Or, c'est par douzaines que l'on compte les juriconsultes, — et parmi eux les pre-

mières autorités en matière de droit international, — qui soutiennent à l'aide d'excellents arguments la thèse favorable à nos compatriotes ruinés ou lésés en territoire belligérant, lesquels entendent obtenir réparation.

Quant on a lu les travaux et les consultations de MM. von Waldkirch, Zellweger, Hoffmann, Rolin, Loncle et, tout particulièrement, les magistrales démonstrations du professeur de Ia Pradelle, le doute n'est plus permis: le problème juridique est complètement éclairci, le droit à une juste réparation est établi et le recours à la Société des nations est recevable. Au surplus, les décisions de la Cour de La Haye, les arrêts des Cours de cassation belge et française, ceux des Tribunaux mixtes d'arbitrage militent aussi en faveur des revendications du Comité suisse pour la réparation des dommages de guerre, dont le point de vue est le seul qui soit conforme au droit des gens et à l'équité. A quoi serviraient d'ailleurs les traités d'arbitrage que la Suisse a conclus avec plusieurs Etats étrangers si l'on ne peut les invoquer en pareil cas ?

En vérité, l'opinion publique serait péniblement surprise de voir le Conseil national se conformer à l'étrange préavis du Département politique, alors que, dans plusieurs Etats ci-devant belligérants, on se prononce pour l'indemnisation des neutres victimes de dommages causés par la guerre.

Sans compter que s'il avait le triste courage de désavouer ainsi ces amis spontanés d'une cause suisse, le Conseil national contribuerait à porter un coup sérieux au prestige du droit international. Nous osons espérer encore qu'on y réfléchira à deux fois avant de prendre une décision qui serait une véritable capitulation, contraire à nos traditions et indigne de la mission morale incombant à un pays comme la Suisse.

rien la pensée qui se manifeste lucidement et avec une mâle vigueur. Si par souci de réserver sa vie intérieure, le poète use volontiers du symbole, il les choisit toujours naturels et vrais et les images les tableaux, n'en sont pas moins clairs, vifs, et très souvent profondément émouvants.

Le talent de Mr. Fiechter est d'ailleurs si nuancé, qu'il sait exprimer toutes les gammes de la pensée et des sentiments. La dernière pièce qu'il nous fut donnée d'applaudir, si gentiment ironique :

« Pour un sol, pour un p'tit sou
Pour un p'tit sou, voulez-vous ? »

merveilleusement mise en valeur, par M. Germond, s'est gravée dans nos mémoires tout aussi bien que d'autres poèmes d'une inspiration d'un si sobre pathétique.

Félicitons et remercions les interprètes de cette belle manifestation en l'honneur de la poésie, Mlle K. Weissenborn, Mr. le Pasteur Widmer, ainsi que Mr. Fred Nourrisson et Mr. Germond au talent si enveloppant, et souhaitons qu'il nous soit donné désormais de lire des poèmes de Mme Jacot-Descombes et de Mr. J. R. Fiechter dans les colonnes mêmes de notre Journal plaisir qui jusqu'ici nous a été refusé.

W. Sch.

SOIRÉE DE CLOTURE.

A la demande de plusieurs personnes, l'Exposition sera encore ouverte Samedi après-midi 22 crt.

Le Samedi soir 22 crt., à 9 h. 30, SOIRÉE FAMILIÈRE.

Le CHOEUR MIXTE prêtera son concours. Un groupe d'amateurs jouera la comédie de H. Desvernois.

« SEUL »

ON DANSERA :

Notre Boîte aux Lettres.

Parlons de Tout

On nous écrit :
En guise de conclusion du charmant article reproduit du « Swiss Observer » dans le Bulletin du 13 avril sous la rubrique « Parlons de Tout », je vous suggère la citation suivante de l'écrivain genevois Rod. Toepffer :
« Une femme sans un certain degré de frivolité et de nonchalance peut être une femme d'un rare mérite, mais une femme sans grâce ».
Oh! Suissesses nos amies! à bonne entente... deuse, salut !

Mariage

Nous avons le plaisir d'annoncer le mariage de M. Hans Aeberly, Docteur en médecine-dentaire, avec Mademoiselle Berthe Pfaff. La cérémonie a eu lieu à l'Eglise Evangélique du Caire le 6 Avril. Nos vœux les meilleurs accompagnent les jeunes époux qui retournent en Suisse.

Couture

Pour être habillée élégamment adressez-vous à la

Maison Béline

26, Rue Cherif Pacha. — Tél. 361
3ème étage (ascenseur).

Riche collection de modèles de Paris

Prix de façon : Robe de jour à partir de P.T. 80.- Robe de soir et Manteaux P.T. 100.

Heinrich Hanselmann.

Nach den mit soviel Beifall aufgenommenen Vortragen von Herrn Prof. H. Hanselmann duerfte es unsere Leser interessieren nachstehend eine Liste seiner im Rotapfel-Verlag, Erlbach-Zurich und Leipzig, erschienenen Buecher und Schriften zu finden :

Einfuehrung in die Heilpaedagogik :

Mit Textillustrationen und 12 Bildtafeln
584 Seiten Text
Geheftet fr. 16. Leinen fr. 19. 50.

Erziehung zur Geduld :

Kartoniert fr. 1.60 (Auflage ueber 55.000)

Vom Umgang mit sich selbst :

Kartoniert fr. 1.50

Vom Umgang mit Andern :

Kartoniert fr. 1.50

Vom Umgang mit Gott :

Kartoniert fr. 1.25

Geschlechtliche Erziehung des Kindes.

Kartoniert fr. 1.20

Vom Umgang mit Frauen :

Kartoniert fr. 1.60

Jakobli

Aus einem Bueblein werden zwei

Jacob

Sein Er und sein Ich.

Jeder Band geheftet fr. 7. Leinen fr. 8.50

Jeder Band auch einzeln.

Bestellungen werden durch die Redaktion des Blattes angenommen. Es wuerde sich falls eine grössere Anzahl von Bestellungen einget der Preis event, etwas ermaessigen, auf alle Faelle werden durch eine Sammelbestellung die Versandkosten reduziert.

Maux de Tête - Douleurs - Névralgies
Les Comprimés
CIBALGINE
apaisent la douleur, calme le système nerveux et combattent efficacement l'insomnie due aux maux de tête, de dents, fièvre, insomnie nerveuse, etc...
Société pour l'Industrie Chimique à Bâle (Suisse)
Les Comprimés CIBALGINE
se trouvent dans toutes les Pharmacies et Drogueries.

Atelier de réparation
SILBER RADIO
7, Rue Fouad Ier. = Tél. 7090.
sous la direction d'un technicien spécialiste de T. S. F. examen gratuit de tous postes récepteurs, réparations garanties, construction des antennes spéciales anti-parasitaires, en stock lampes et pièces de rechange pour tous les systèmes d'appareils, une réparation de notre atelier équivaut à une garantie authentique.

BAISSE - ECONOMIE - SATISFACTION
Pour donner à vos planchers de bois blanc, ou parquets défraîchis une surface d'un éclat cristallin, utilisez sans hésitation le colorant «SUISSE MORDANT CEB» [Bueffelbeize]. — 3 couleurs : JAUNE — BRUN — ROUGE
1 boîte de 1 kilo suffit pour 30 m² P.T. 17.—
» » 1/2 kilo » 9.—
Pour l'entretien de vos parquets, lino, inlaid et meubles seule l'Encaustique Suisse «BRILLANT METRO» couleurs jaunes - blanches-suffira à vos exigences.
PRIX : la boîte de 1 kilo P.T. 15.— 1/2-kilo P.T. 8.—
En vente chez :
au Caire : L'Agent dépositaire : W. SCHOTT, 72, Rue Madbouli. — Tél. 53530
et Magasin JULES & HENRI FLEURENT, Tél. 46389
à Alexandrie : V. CIOTAR & Chs. KOHLER,
5, Rue Mahmoud Pacha el Falaki. — Téléphone 60-26

AMATEURS de T. S. F. UN RADIO
NORA
vous offre le maximum de plaisir
En vente chez :
J. CALDERON
LE CAIRE : 118, Rue Emad El Dine.
ALEXANDRIE : 18, Rue Chérif Pacha.
Facilités de paiement

Suisses d'Egypte
au passage au Caire n'oubliez pas de visiter les Salles d'Exposition
G. PAVID & C^o
Rue Elfi Bey, Le Caire
notre compatriote y expose les derniers modèles "PEUGEOT" et "DODGE" ainsi que les célèbres appareils de Radio U.S. "APEX" Patins "MATADOR" Facilités de paiement Maison Suisse de confiance
Garage, location, pièces de rechange réparations — huile — benzine

Après un court entr'acte, M. Fred Nourrisson prend la parole et avec cette aisance élégante, cette maîtrise et ce brio qui le caractérise, conquiert en se jouant, l'attention de son auditoire.

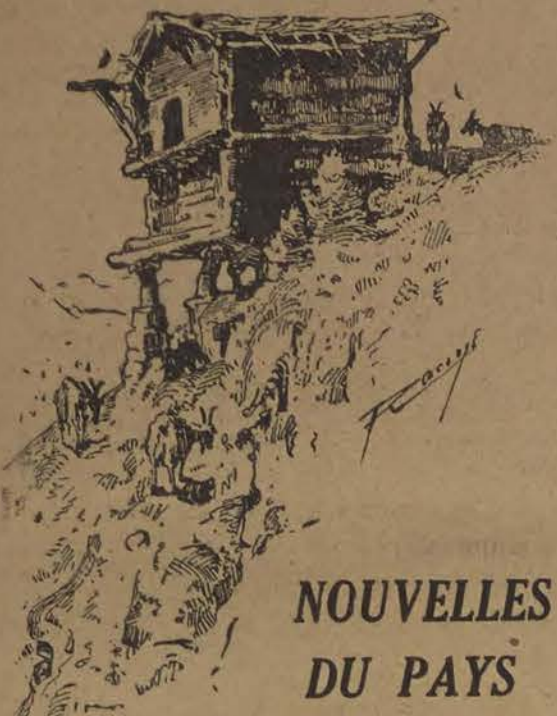
Il prend tout d'abord prétexte de l'occasion qui lui est donnée, pour nous parler de sa conception de la poésie, de ses goûts et de ses regrets, de ses fervents et de ses désillusions. L'art de Mr. Nourrisson est tout fait de séduction, d'aisance légère et précieuse et qu'il parle de lui-même ou des autres, c'est un ravissement que de l'écouter...

Il a su définir la poésie de M. J. R. Fiechter avec la plus intelligente sympathie et a présenté le manuscrit de «Gammes et Préludes» en termes aussi heureux que mesurés.

Les vers du poète d'ailleurs chantent d'eux-mêmes.

La poésie de Mr. Fiechter, dont Mr. Germond nous a lu divers extraits avec un talent sobre et sûr témoignant d'une compréhension et d'un art déclamatoire sans défaut, la poésie de Mr. Fiechter a surpris chacun ! Que Mr. Fiechter eût une plume alerte et facile, un style vigoureux, nul ne l'ignorait. Qu'il écrivit même des vers, on le savait également. Mais que ses vers fussent aussi subtils, aussi délicats et cependant aussi profonds, d'une résonance si douloureuse quoique volontairement discrète, voilà ce qui remplit l'auditoire d'étonnement. Mr. Fiechter — dont certains poèmes ont du reste affronté un jury et ont reçu la médaille d'or de poésie — nous a montré que l'homme a toujours des moments où son âme éclate, où son cœur bondit à l'évocation d'un souvenir; que si chacun sent le besoin tantôt de créer une œuvre et de s'exprimer, rares sont ceux qui, comme lui, ont réalisé pleinement leur dessin.

Tandis que les vers de Mme Jacot-Descombes sont beaux par leur rythme régulier, par leur sage structure, ceux de Mr. Fiechter le sont précisément par leur irrégularité qui rompt la monotonie en faisant succéder des vers mono ou bisyllabiques à des vers de six, huit ou dix syllabes. Les vers glisse, s'éclaire, se rompt pour reprendre son chant alterné... Chez Mr. Fiechter, qui s'est détaché des formes anciennes, sans négliger les règles de la belle poésie, l'inspiration ne gêne en



**NOUVELLES
DU PAYS**

Condamnation à mort à Lucerne

Samedi 8 avril a comparu devant le tribunal criminel de Lucerne Aloys Christen, de Wissachenn (Berne), 26 ans, accusé d'avoir, le 30 mars 1932, tué M. Anton Kronberg, âgé de 79 ans, avec une pompe de bicyclette et de lui avoir volé 500 frs.

Christen, qui demeurait à Bâle, s'était rendu tout près à Dagmersellen, dans l'intention d'assassiner et de voler Kronberg, qui était sourd, avait mauvaise vue et était considéré comme riche.

Après son crime, Christen loua une automobile et revint à Bâle, où il fut arrêté quelques jours après.

Le meurtrier a eu une vie très agitée. Il passa sa jeunesse chez des étrangers. Son père était vacher. Il était entré plusieurs fois en apprentissage, mais ne restait nulle part. Il se mit à voler et subit plusieurs condamnations. Avec son frère, il vola à Luthern 1500 fr. dans un secrétaire et une autre fois 900 francs.

L'expertise médicale dit qu'il est absolument normal et qu'on n'a constaté chez lui ni faiblesse, ni maladie mentale. Il ne peut être question, en ce qui le concerne, d'un trouble passager ou d'un état d'âme exceptionnel. On ne peut pas rejeter toute la responsabilité sur les défauts de son éducation. Il n'avait aucun scrupule moral ni pour mentir, ni pour voler.

Le procureur général a proposé de reconnaître Christen coupable de vol et de meurtre et demandé la peine de mort. Il a retracé devant le tribunal les circonstances du crime, que le meurtrier, après l'avoir longtemps nié, a fini par avouer. Une lutte terrible s'est engagée entre le meurtrier et sa victime. L'assassinat avait été prémédité.

Le défenseur a plaidé les circonstances atténuantes en rappelant l'enfance malheureuse de son client et demandé que le tribunal se bornât à une peine de prison.

Le tribunal, après en avoir longuement délibéré, a adopté les propositions du procureur et condamné Christen à la peine de mort. Le défenseur a annoncé qu'il recourrait en appel.

La réorganisation de la Banque d'Escompte

La commission des Etats chargée d'examiner le projet de réorganisation de la Banque d'Escompte a siégé sous la présidence de Monsieur Keller qui remplaçait Mr. Wettstein, parti pour Athènes. Elle a décidé à l'unanimité moins une voix (celle de M. Keller) de recommander à la Chambre l'adoption de ce projet, ainsi que de son corollaire, la révision des statuts de la Caisse de prêts. C'est M. Messmer qui rapportera pour la commission. Aucune contre-proposition émanant de la commission ne sera faite, mais on pense que M. Klöti proposera de ne pas entrer en matière.

Un ponton chaviré dans l'Aar

Près du pont de la Nydeck, un ponton sur lequel avaient pris place quinze personnes qui allaient partir en excursion, a chaviré. Presque tous les occupants sont tombés à l'eau. Quatorze d'entre eux se sont sauvés à la nage et ont pu être retirés de l'eau. Une personne s'est noyée. Il s'agit d'un menuisier nommé Butler, âgé de 29 ans.

Les causes de l'accident ne sont pas encore exactement connues. Le tournant de l'Aar près du pont de la Nydeck est particulièrement dangereux en raison du fort courant.

Le professeur Fränkel et le différend Spitteler

Le juge a tranché pour la seconde fois, le différend qui a éclaté entre M. Jonas Fraenkel, professeur à l'Université de Berne et le « Bund », au sujet de la succession littéraire de Carl Spitteler.

Au début de cette année le « Bund » avait publié sur cette question différents articles assez longs, certains émanant des représentants des héritiers du poète. Après la publication de ces articles, le professeur Fränkel demanda au « Bund » d'insérer une rectification, mais cette demande ne fut pas acceptée. Le professeur Fränkel, invoquant l'art. 241 du Code pénal bernois, porta le différend devant le juge, qui le débouta vu que la rectification dépassait le but et n'était plus justifiée. Le professeur Fränkel ayant présenté une nouvelle rectification, tenue dans les limites raisonnables, le juge, après lui avoir apporté quelques modifications, a ordonné sa publication par le « Bund ».

Une école de vol sans moteur à Lausanne

L'école d'aviation de Lausanne-Blécherette déploie une activité toujours plus intense. Plusieurs élèves s'entraînent chaque jour en vue de subir les épreuves pour l'obtention du brevet sportif. D'autre part, désireux de favoriser encore davantage la pratique de l'aviation dans notre région, la Section vaudoise de l'Aéro-Club de Suisse vient de décider la création d'une section de juniors. Ses membres seront appelés à construire, de leurs propres mains, sous la surveillance de moniteurs qualifiés, un planeur d'école. Grâce à cet appareil, ils pourront ensuite s'initier sans danger, et dans des conditions très économiques, à la pratique du vol sans moteur. Les jeunes gens que cette initiative intéresse sont priés de faire parvenir leur adhésion au secrétariat de l'Aéro-Club, case ville 5071, à Lausanne.

Le front national est constitué Son programme est établi à Berne

Au cours d'une imposante manifestation, s'est constitué sous la présidence du Dr. Frick, de Zurich, le front fédéral. L'assemblée a groupé des délégués de diverses parties du pays. Elle a désigné un comité provisoire dont la composition doit être encore complétée et a nommé comme président le Dr. Wilhelm Frick. Les statuts ont été approuvés et les directives suivantes ont été établies :

Le front fédéral unitaire en dehors des partis, a pour but la réunion des citoyens suisses de même tendance, en vue d'une politique commune et pour engager la lutte en faveur d'une politique saine, indépendante et patriotique sur les bases suivantes : Le front fédéral reconnaît les principes inébranlables de la doctrine chrétienne comme base du développement de notre peuple et se place en opposition complète avec les principes de la révolution russe et du marxisme.

Le front fédéral lutte pour la protection et l'affermissement de l'indépendance nationale et de la dignité de la Confédération suisse. Il reconnaît le devoir de la défense nationale envers l'extérieur et à l'intérieur du pays et la nécessité de la capacité du peuple suisse à se défendre.

Le front fédéral, contraire à toute idée de veulerie et de manque d'autorité de la part des autorités, lutte pour une responsabilité indépendante à l'égard du peuple et du pays et pour une autorité adéquate du gouvernement.

En opposition aux efforts du centralisme, le front fédéral reconnaît la liberté et la responsabilité politique et culturelle des cantons et des communes et est en conséquence fédéraliste.

Hostile au socialisme d'Etat et à l'idée d'un Etat providence, le front fédéral lutte pour la liberté et la responsabilité dans la famille, l'école, l'église et les professions. Il reconnaît cependant le droit et les devoirs de l'Etat de développer et de délimiter cette responsabilité organique.

La collecte du 1er août

Conformément à la proposition du comité de la fête du 1er août, le Conseil fédéral a décidé que le produit de la collecte de la fête de 1933 servira à favoriser l'enseignement de l'économie domestique et l'adaptation des chômeurs à de nouveaux métiers.

Le prince Michel de Roumanie à Lausanne

On annonce de Bucarest que le prince Michel de Roumanie est parti pour Lausanne. Le prince passera un mois en Suisse avec la princesse Hélène, sa mère. L'accord a prévu que la princesse pouvait voir le prince Michel deux mois par an en Suisse, ainsi que l'a également prévu l'accord du 2 novembre 1932.

La terreur communiste à Bâle

La *Neue Basler Zeitung* annonce que, une cinquantaine de communistes qui avaient assisté à une assemblée au restaurant « Amerbach » à Petit-Bâle ont fait irruption dans une assemblée du « Front national, groupe de Bâle, qui se tenait au restaurant « Löwenzorn » à l'intérieur de la ville. Un violent tumulte s'en suivit, qui rendit nécessaire l'intervention de la police. Deux des perturbateurs communistes furent arrêtés. L'assemblée du « Front national » se poursuivit ensuite à l'étage supérieur du restaurant.

Quelques-uns des participants furent légèrement blessés par des verres et autres projectiles lancés par les communistes.

Un nouveaux juges fédéraux

L'Assemblée fédérale s'est réunie pour élire deux juges au Tribunal fédéral, en remplacement de MM. Piller et Muri. Bulletins délivrés : 189; rentrés : 189; blancs : deux. Valables : 187. Majorité absolue : 94.

Sont élus : MM. Naegeli par 149 voix et Python 140.

Ont obtenu des voix MM. Leuenberger 39, Pitteloud 6, Hunziker 1.

M. Walther Naegeli est né en 1881. Ses études de droit terminées, il ouvrit une étude d'avocat à Zurich en 1904. Il fit partie, de 1907 à 1909, de la rédaction de la *Neue Zürcher Zeitung* et fut élu juge de district en 1911. L'année suivante, il devint secrétaire du Tribunal fédéral.

M. Louis Python, âgé de 40 ans, a étudié le droit à Fribourg et à Paris. De retour à Fribourg, il pratiqua le barreau. Il fut bientôt élu président du Tribunal de Fribourg, fonction qu'il occupe actuellement. M. Python est major d'infanterie.

La mort d'un grand chimiste

A Lausanne, sa ville natale, où il s'était retiré en 1923, vient de décéder, dans sa 93^{me} année, M. Jules Piccard-Haltenhoss professeur ordinaire de chimie à l'Université de Bâle, pendant près de 40 ans.

M. Jules Piccard était connu et apprécié en Suisse et à l'étranger par ses travaux scientifiques et le développement qu'il donna, dès sa fondation, au Bernoullianum, le laboratoire de chimie de l'Université de Bâle.

Le défunt était le père de MM. Paul Piccard, président du Tribunal fédéral des assurances à Lucerne, Auguste Piccard, professeur à Bruxelles, connu par ses raids dans la stratosphère, et Jean Piccard, professeur, établi en Amérique.

Une patinoire artificielle

Le contrat concernant la construction d'une patinoire artificielle à Bâle a été signé. Le Conseil d'Etat de Bâle-Ville met à la disposition des initiateurs l'emplacement de la « Lochmatt », près du « Margarethen-Park », pour une durée de 50 ans. Ce contrat devra encore être ratifié par le Grand Conseil et l'assemblée constitutive de la S.A. de la patinoire de Bâle. Le Conseil communal de Binningen, sur le territoire duquel se trouve l'emplacement, a accordé la concession nécessaire à la construction et à l'exploitation de la patinoire. Le projet prévoit une superficie de 6000 mètres carrés et la construction d'un restaurant et de tribunes destinées au public. Le patinage serait praticable d'octobre à mars.

Le dimanche politique

En votation cantonale, le projet cantonal modifiant les arrondissements pour les élections au Grand Conseil a été adopté par 11.257 voix contre 765. L'ancienne loi prévoyait 19 arrondissements la nouvelle n'en prévoit que six.

En même temps, une votation communale a eu lieu à Lucerne. Un crédit de 635.000 fr. pour des travaux publics a été accordé par 2.571 voix contre 527.

Pour passer la frontière en automobile

La Section vaudoise de l'A. C. S. communique :

Avec les beaux jours va s'ouvrir la saison du grand tourisme et nombreux sont les automobilistes qui auront à passer la frontière.

Jusqu'alors, les formalités de douane étaient assez compliquées, il fallait, en effet, établir sur place la déclaration pour le dédonnement avec passavant. L'automobiliste qui quittait le pays pour une longue ou courte durée exportait, en quelque sorte, sa voiture et il fallait bien, après la réimporter en franchise de douane. L'établissement du passavant arrêtait souvent assez longtemps les automobilistes à la frontière.

Les pourparlers entre la Direction générale des douanes et l'Automobile-Club de Suisse entamés déjà au printemps 1932 ont enfin abouti et dès maintenant grâce à cette heureuse initiative de l'A. C. S. ces formalités sont simplifiées.

Le Secrétariat de l'A. C. S. délivre aux automobilistes des feuilles de déclaration que l'intéressé peut remplir avant de partir en voyage. Arrivé à la douane, il n'y a plus qu'à faire constater la concordance des indications portées sur le passavant avec celles relevées sur la voiture et passer à l'estampillage. Il résulte ainsi de cette déclaration préalablement remplie un gain de temps très appréciable au passage de la frontière.

Pour le canton de Vaud, les feuilles peuvent être retirées dès aujourd'hui au Secrétariat de la section vaudoise de l'A. C. S., rue de Bourg No. 8.

Main d'œuvre étrangère

La circulaire envoyée par le Conseil fédéral aux gouvernements cantonaux au sujet des règles relatives à la police des étrangers et au placement pendant la crise dit notamment :

Les patrons qui ont l'intention d'engager de la main-d'œuvre étrangère dont l'engagement dépend d'une autorisation sont tenus d'offrir la place, si possible trois semaines à l'avance, au bureau de placement compétent, dans tous les cas

avant d'entrer en relation au sujet de l'engagement d'un étranger.

Il n'est pas nécessaire de demander une autorisation spéciale en cas de changement de place, à moins qu'une autre décision n'ait été prise pour un cas spécial. Mais en raison de la crise, cette mesure est recommandée. Une autorisation spéciale devra être demandée pour chaque cas particulier. L'autorisation de changement de place doit être demandée à la police des étrangers. L'étranger qui a reçu l'autorisation d'occuper une place ne pourra pas changer de place.

Les ouvriers et employés saisonniers devront faire l'objet d'une attention spéciale. Leur admission ne peut être justifiée que dans les cas où le marché du travail du pays ne suffit pas aux besoins. Les autorisations ne doivent être délivrées qu'avec la plus grande réserve.

En ce qui concerne le contingentement, l'Office fédéral pour l'industrie, les arts et métiers et le travail s'entendra avec les départements cantonaux dont dépendent les bureaux de placement et la police des étrangers, ainsi qu'avec les organisations professionnelles. Le contingentement doit être complété par des efforts aussi intenses que possible pour placer la main-d'œuvre du pays.

Le Messie à Bâle-Ville

Samedi et dimanche, à la cathédrale, Hans Münch a magistralement interprété le grand oratorio de Haendel. Il en a mis en relief soit l'inspiration mystique, si bien dans son cadre sous les arceaux gothiques, soit les éléments descriptifs et pittoresques qui mêlent à son classicisme un caractère romantique, soit l'architecture monumentale des chœurs qui culmine dans l'Alléluia. Chanteurs et chanteuses du Gesangverein et musiciens de l'orchestre étaient parfaitement dans la main du chef, qui dirigeait par cœur. Les solistes, Adelheid La Roche, soprano, Eva Liebenberg, alto, Joseph Witt, ténor, et Albert Fischer, basse, ont contribué pour leur bonne part à faire de cette audition, malgré la longueur de l'œuvre, une haute jouissance artistique.

WINDSOR PALACE HOTEL
ALEXANDRIE

Descendez au Windsor Palace.
C'est l'Hôtel qui vous donnera
le plus de satisfaction.
100 chambres,
80 avec salle de bains.
Position idéale



BUHLER FRÈRES
Atelier de construction et Fonderies
à UZWIL (Suisse)

Installations de moulins automatiques
Silos & entrepôts

Installations de transports mécaniques & pneumatiques
machines pour fabriques de chocolat & pâtes alimentaires
Presses à imprimer DUPLEX

Bureau d'Alexandrie: 14, Rue Stamboul
B. P. 1622, Tél. 1180

Avez-vous essayé les nouveaux produits SHELL?

SHELL CAR POLISH
pour nettoyer et faire
briller vos Autos.

**SHELL FURNITURE
POLISH**
pour vos meubles.



SHELL FLOOR POLISH
pour vos parquets.

**SHELL HOUSEHOLD
OIL**
pour tous besoins
dans la maison.

DE BONNE QUALITÉ ET EN MÊME TEMPS, TRÈS BON MARCHÉ.

**Une nouvelle conception
du plaisir dans un appareil de Radio**



Pour vous qui désirez une SENSATION dans votre maison, pour vos amis, dans vos fêtes familiales, achetez un APPAREIL RCA, modèle R24A, au nouveau CIRCUIT INTRAVARIO, nouvelle patente exclusive de la RCA (RADIO CORPORATION AMERICA)

C'est un RADIO parfait soit par son nouveau circuit, soit par le style de son meuble.

Une simple audition vous convaincra. Nous vous montrerons le dos de l'APPAREIL, et ferons ressortir les preuves visibles du CIRCUIT qui s'y trouve.... fait prouvant des qualités inhérentes à tous les appareils de RADIOS R.A.C.



Intravario

AGENTS EXCLUSIFS
M. L. FRANCO & C^o
Magasins d'Exposition

ALEXANDRIE, Tél. 6557 Rue Toussoun Pacha No.7. — CAIRE, Tél. 45432, Rue Kasr El Nil No. 26
PORT-SAID, "Radio Gramo Hall" Avenue Farouk.
Ventes à paiements mensuels

RESTAURANT KURSAAL
Prop. C. ANDROPOULOS
Rue Elfi Bey. — Immeuble "DIANA PALACE"
Téléphones: 59781 - 43384 LE CAIRE

RESTAURANT — BRASSERIE

Menu complet à partir de P. T. 12.
SERVICE A LA CARTE

La plus riche cave de vins en Egypte

PETIT GRUYÈRE AUTHENTIQUE

NESTLÉ
le doyen des
laits suisses

NESTLÉ

Préparé en Suisse suivant la formule
originale de l'Inventeur

EN VENTE PARTOUT

Banque Belge et Internationale en Egypte

Société Anonyme Egyptienne, autorisée par Décret Royal du 30 Janvier 1929.

Capital souscrit L.E. 1.000.000 = Capital versé L.E. 500.000

Siège Social au Caire: 45, rue Kasr el Nil.

Siège d'Alexandrie: 10, rue Stamboul

Correspondants dans les principales Villes du Monde. — Traite toutes les opérations de Banque.

La Banque Belge et Internationale en Egypte a repris les Succursales Egyptiennes de la Banque Belge pour l'Etranger. Elle a été fondée sous le patronage d'un groupe de Banques européennes et américaines importantes, parmi lesquelles figure la Banque Commerciale de Bâle.

Banque Commerciale de Bâle

Zurich BALE Genève

Capital-actions entièrement versé et réserves Fr. 133.500.000

Toute opérations de banque aux meilleures conditions.

Affiliation en Egypte; BANQUE BELGE ET INTERNATIONALE EN EGYPTIE
Représentant à Alexandrie; R. L. DELAQUIS

HOME INTERNATIONAL
DES AMIES DE LA JEUNE FILLE

Rue Sultan Abd-el-Aziz Mazarita, — ALEXANDRIE

PENSION POUR JEUNES FILLES

PRIX: P.T. 10 à 25 par jour suivant la chambre

Proximité de la mer. Tél. 2056 En Ville

Bureau de Placements ouvert tous les jours de 10-12 a.m., sauf le Jeudi et le Dimanche

SOCIÉTÉ SUISSE
pour la Construction
de Locomotives et de
Machines

WINTERTHUR

Moteurs Diesel
S.L.M. Winterthur
verticaux et horizontaux
Moteurs à Gaz
et Gazogènes
"S.L.M. Winterthur"
Compresseurs rotatifs
et Pompes à vide
"S.L.M. Winterthur"

Installations fixes
et transportables

Installation de Moteur Diesel S.L.M. WINTERTHUR.

Agents exclusifs: **The Egyptian Engineering Stores**

Siège Social: ALEXANDRIE, 42-44, Rue Sidi-Metwalli
B.P. 43. — Téléphone: 3508, 355. — Adres. Télég.: AZIZ
Branches: Le Caire, Assiut, Jaffa. (Palestine)

National Bank of Egypt

Constituée aux termes du DÉCRET KHÉDIVIAL du 25 Juin 1898
avec le droit exclusif d'émettre des billets remboursables au porteur et à vue.

Capital: Lstg. 3.000 000
Réserves: Lstg. 2.950.000

SIÈGE SOCIAL: LE CAIRE. — SUCCURSALE: ALEXANDRIE

Agences dans toutes les villes principales de l'Egypte et du Soudan.
Agence de Londres: 6 & 7, King William Street, E. C. 4.

DEMAG Aktiengesellschaft
Duisburg (Allemagne)

Compresseurs, outils pneumatiques, ponts roulants, palans électriques, grues, excavateurs, pompes, treuils, laminoirs, bennes, hangars, ponts, constructions en acier, etc... etc...

Pour tous renseignements, s'adresser aux Représentants:

Société Commerciale Belgo-Egyptienne S.A.E.

Ancienne Maison J. GHYSELEN

4, Rue Chérif Pacha - B.P. 654 -:- 8, Rue Cheikh Aboul Sebaa - B.P. 127
ALEXANDRIE (Egypte) LE CAIRE


Pour avoir de belles fleurs dans
votre jardin et de belles plantes
d'appartement

EMPLOYEZ L'ENGRAIS ORGANIQUE
SPÉCIALEMENT PRÉPARÉ par

The MANURE COMPANY of EGYPT
Cie. des Engrais d'Egypte

6, Rue Chérifein. — LE CAIRE
P.T. 50 par sac de 100 Kgs.

Pour les grandes cultures demandez notre
brochure spéciale



Le coin du sourire

Entendons-nous!

— Oui, cher monsieur, en me regardant, bien des jolies femmes ont eu leurs plus gracieux sourires!

— ! ? ! ? !

— Je suis photographe !!

Publicité

Un vendeur de journaux facétieux criait à tue-tête: « Achetez le journal: un gros sinistre, deux mille gendarmes dans les flammes... » Et tous les gens de se précipiter vers le vendeur et de lui acheter le journal... Or, il s'agissait de l'incendie d'une charcuterie!

La différence

M. Durand. — Ma femme a une mémoire détestable.

M. Dupont. — Elle oublie tout?

M. Durand. — Non, elle n'oublie rien!!

Un renseignement

— Hé là! Où conduisent ces trois chemins devant moi?

— Celui de gauche vous mène chez moi, l'autre chez Bolomey et le troisième continue tout droit.

Gentillesse: féminines

Pamela. — Cette mauvaise langue de Nelly prétend que je me maquille.

Dori. — Ne fais pas attention à ce qu'elle raconte; si elle avait ton teint, elle ferait la même chose!

PASTROUDIS

Le seul coin de Paris en Egypte

CUISINE FRANÇAISE
SERVICE FRANÇAIS
BAR AMERICAIN

Fred. Stabile & Sidney Salama

Importateurs de Charbon de terre.
Exportateurs de Graines de Coton.
Agents Maritimes.

Agents des Compagnies d'Assurances:
The NATIONAL UNION SOCIETY Ld.
of London (Risque Incendie).
NEW ZEALAND INSURANCE Co Ltd., London & New Zealand. (Risques automobiles).
BUREAU: 4, Rue du Général Earle.
BOITE POSTALE: No. 1532.
TÉLÉPHONES: Nos. 27-55 et 22-95.

Société Misr pour l'Exportation du Coton
(EX LINDEMANN)
ALEXANDRIE

Rue Stamboul, Immeuble Banque Misr
Boite Postale 357

Adresse Télégraphique: "MILCOTON"

Correspondants:
LINDEMANN & Co.
Dresde (Saxe) Wienerstrasse, 40

Agents Généraux pour le Continent:
MERKLE & Co.
Bâle (Suisse) Kaufhausgasse, 2

OSCAR GREGO
ASSURANCES

ALEXANDRIE: Tél. 4040 - B.P. 2106
LE CAIRE: Tél. 3613. - B.P. 984

Incendie. - Transports Maritimes. - Fluviaux. - Terrestres. - Automobiles. - Accidents et Maladies. - Collectives Ouvriers. - VIE. - Responsabilité Civile. - Bagages. - Vol-Bris de Glaces. - Valeurs et Numéraires par Poste et par Messenger. - Émeutes. - Infidélité.

Effectuées auprès des Compagnies:
CALEDONIAN INSURANCE Co.
(Compagnie d'Assurance fondée en 1845).
THE NETHERLANDS
(Compagnie d'Assurance fondée en 1845).
FATUM
(Compagnie d'Assurance contre les accidents).
"LEVANT"
Insurance et Reinsurance Coy et au Lloyds.

Organisation spéciale pour assurances industrielles de toute sorte: Incendie, Accidents professionnels et Maladies des ouvriers et frais relatifs, Responsabilité civile des Industriels et des Entrepreneurs.

C'est le Dimanche, le beau Dimanche...
Suisse pour passer en famille une
journée heureuse et saine. Venez au
Mariout, descendez à IKINGI à
l'Esbeh Suisse, chez l'ami MULLER.

Une bonne cave, une bonne cuisine,
un bon accueil.

Il y fait toujours Dimanche...

The King George
Cigarettes Manufactory
specially hand made
sold by

George Kyriacou
4, Boulevard de Ramleh Alexandria / Egypt/

FLOREAL

6, Rue Fouad 1er, Alexandrie
Téléphone 830

Grande Culture à Esbet Khurshed,
Bouquets & Corbeilles de Mariage,
Fleurs. - Plantes. - Couronnes, etc.
— Prix modérés —

Banca Commerciale Italiana per l'Egitto
Société Anonyme Egyptienne

Capital souscrit L.Eg. 1.000.000
" versé " 500.000
Réserve ordinaire " 27.000

SIÈGE SOCIAL ET DIRECTION GÉNÉRALE A ALEXANDRIE

Sièges: ALEXANDRIE - LE CAIRE | Succursales: DAMANHOUR - MANSOURAH
Agences: BENI-MAZAR, BENI-SOUËF, MEHALLA-KEBIR, MINIEH, SOHAG,
TANTAH, ZAGAZIG.

Bureau Cotonniers: ABOU-KERKAS — ABOUTIG — BENHA — B BEH — DEIROUT
FACHN — FAYOUM — GUIRGUEH — KAFR EL ZAYAT — MELLAOUI — TAHTA.

FONDÉE PAR LA BANCA COMMERCIALE ITALIANA, MILAN

Capital Lit. 700.000.000 — Réserves Lit. 580.000 000

Toutes opérations de Banque en Egypte et à l'Etranger. Service spécial
de Caisse d'Épargne en Lires Italiennes et Livres Egyptiennes.

EMISSION DE "TRAVELLERS' CHEQUES" (Chèques pour voyageurs)
de la BANCA COMMERCIALE ITALIANA, New-York.

The Land Bank of Egypt
BANQUE FONCIÈRE D'EGYPTE

Société Anonyme Egyptienne fondée par Décret Khédivial du 10 Janvier 1905.

Siège Social à ALEXANDRIE

CAPITAL Lstg. 1.000.000. — RÉSERVES & PROVISIONS Lstg. 805.000

Prêts sur Hypothèques à long ou court terme. - Acquisition de créances hypothécaires.
Acceptation de capitaux en dépôt avec ou sans intérêts.

La Bâloise
Compagnie d'Assurances contre l'Incendie
Une des plus anciennes
Compagnies Suisses, Etablie en 1863

Agents Généraux pour l'Egypte:
R. OTT & Co.
3, Rue Pirona - Alexandrie - B.P. 88

Sous Agents au Caire: ALBALI & Co.
Rue Emad El Dine, Imm. "T"
Tél. 50919 - B. P. 41

Sous-Agent à Port-Saïd:
DENIS N. MARKETOS
9, Rue Constantinieh Tél. 655 B.P. 44



CRÉDIT IMMOBILIER SUISSE-ÉGYPTIEN
(Société Anonyme Suisse)

CAPITAL: Francs. S. 2.250.000.
OBLIGATIONS: Francs. S. 5.000.000.

SIÈGE ADMINISTRATIF... 6, Rue Chérifein (Le Caire)
SIÈGE SOCIAL..... 16, Rue de Hollande (Genève)

AVANCES SUR REVENUS IMMOBILIERS
AVANCES POUR CONSTRUCTIONS D'IMMEUBLES ET DE VILLAS

Comptoir des Ciments

Société Anonyme des CEMENTS d'EGYPTE, Société Egyptienne de CIMENT
PORTLAND, Tourah et SOCIÉTÉ de CIMENT PORTLAND de Hérouan

Siège Social: LE CAIRE, Rue Madabegh No. 39, B.P. 844.
Téléphones Ataba 46023-46024-46025

Bureau à ALEXANDRIE, Rue Abou Dardar No. 5. — B.P. 397
Téléphone A. 5589

Ciment Garanti conforme aux exigences du British Standard
Specifications for PORTLAND CEMENT ainsi qu'aux
— spécifications du Gouvernement Egyptien —

Portland Artificiel

CIMENT SPÉCIAL A HAUTE RÉSISTANCE
PRODUCTION ANNUELLE: 400.000 TONNES

Banco Italo-Egiziano
Société Anonyme Egyptienne

Capital souscrit Lst. 1.000.000 — Versé Lst. 500.000

Siège Social et Direction Générale: ALEXANDRIE

Filiales: Alexandrie, Le Caire, Benha, Béni-Mazar, Béni-Souef, Fayoum, Mansourah,
Mit-Ghamr, Minieh et Tantah.

Toutes les opérations de Banque
Service de Caisse d'Épargne en Livres Egyptiennes et en Lires Italiennes.

**Chauffez-vous et faites
votre cuisine au gaz**

CHAUFFE-BAIN depuis P.T. 1200

1^{er} versement P.T. 210. Et 11 mensualités de P.T. 90

CUISINE AVEC FOUR depuis P.T. 730.

1^{er} versement P.T. 125. Et 11 mensualités de P.T. 55

LEBON & Cie.

Rue Isaac El Nadim No. 4. — ALEXANDRIE

Pour tous vos achats de Papiers
d'Emballage, d'Impression & Cartons en tous genres
Adressez vous à la maison.

Elle Banoun & Max Feigenbaum
Tél. 18-12 Rue Mancini No. 6 (derrière l'Eglise Maronite) B.P. 1167

VENTE EN GROS ET EN DÉTAIL
Prix défiant toute concurrence
Adresse Télég.: BULWARK

En Egypte

L'Assemblée Générale de l'Egyptian Hotels Ltd.

Au cours de l'assemblée générale des actionnaires de l'Egyptian Hotels Ltd., tenue le 29 Mars 1933, M. Charles Baehler, administrateur-délégué et président du Conseil d'Administration de cette Société a donné lecture de son rapport sur la situation de la Compagnie et de ses différents hôtels. Ce rapport que nous publions ci-dessus, in extenso, est un miroir fidèle de la situation très satisfaisante de la Société, malgré la crise actuelle. J'ai le plaisir de vous dire que cette saison a été meilleure comme fréquentation que l'année dernière et que, malgré la crise, vos hôtels ont été, pendant une certaine période, très actifs. Mais nous avons été obligés de baisser considérablement nos prix ce qui a naturellement affecté nos bénéfices dans une forte mesure. Il est de toute évidence qu'avec les frais, le luxe et le confort que nous sommes obligés d'assurer à nos hôtels, il y a une certaine limite au dessous de laquelle nous ne pouvons pas descendre si nous voulons rémunérer notre capital.

Les deux Congrès, du Chemin de fer et du Tourisme, ont apportés une certaine affluence, quoique ces Congrès aient également été affectés par la crise : au lieu de 2000 personnes qui ont assisté au dernier Congrès de Chemin de fer, de 300 à 400 seulement sont venus cette année au Caire, pour raison d'économie effectuée par toutes les Administrations de Chemins de fer. Quant au Congrès du Tourisme, le nombre des participants a encore été moindre et si les grands clubs d'automobile n'avaient pas été représentés, le nombre de participants aurait été insignifiant. Malgré tout cela, nous avons eu l'occasion de faire voir aux dirigeants de ces Congrès ce qu'est l'Égypte, son excellent climat et le confort que nos hôtels offrent. Votre Société s'est jointe à celle de la Upper Egypt Hotels Co., et à l'Association pour favoriser le tourisme pour offrir aux Congressistes une soirée dans les jardins du Sheppard's qui fut un succès indiscutable et a fait comprendre aux participants les merveilles de ce climat, car le 18 février l'on dansait sur les terrasses et aux jardins du Sheppard's.

1.) Le Sheppard's Hotel a maintenu sa réputation mondiale et les résultats en sont satisfaisants, malgré le nombre restreint des croisières et la diminution de la clientèle américaine.

2.) Le Continental-Savoy Hotel. Les recettes de cet hôtel ont malheureusement été affectées par la crise durant l'été ainsi que durant une grande partie de l'hiver, mais il y a progrès sur l'année dernière.

3.) Le Sémiramis Hotel n'a pu encore donner les résultats que nous escomptions après son agrandissement, mais il a eu une bonne clientèle pendant le court temps de la saison et nous y avons maintenu son renom d'établissement de grand luxe.

4.) Le Mena House a eu des résultats satisfaisants et a vu sa clientèle même s'accroître.

5.) Le Metropolitan Hotel a donné à peu près les mêmes résultats que l'année dernière, mais avec les prix si modérés que nous faisons les bénéfices ne peuvent être très élevés.

6.) Grand Hotel et Etablissements des Bains d'Hérouan. Malheureusement Hérouan baisse d'année en année, car l'on n'a rien fait pour relever cette ville et les moyens de communications déplorables avec la Métropole ne sont guère faits pour donner de l'essor à cette station balnéaire. Les bains également ont été bien peu fréquentés par la clientèle égyptienne qui, dans les années prospères, venait passer quelques semaines pour faire une cure et jouir de l'air salubre. Malgré la publicité intense que nous avons fait auprès des médecins dans le monde entier, la fréquentation de l'hôtel et des bains diminue. Ceci est dû en grande partie à l'établissement d'un institut pour les tuberculeux qui a effrayé aussi bien les docteurs que les malades. Si cette station balnéaire doit reprendre de l'essor, il est indispensable que le Gouvernement fasse un effort en construisant une route directe en améliorant son service de chemins de fer et en utilisant son Casino en donnant soit une concession de jeux, soit une subvention pour y faire des attractions et distraire les quelques baigneurs qui risquent de mourir l'ennui après avoir été guéris de leur rhumatisme.

La plus stricte économie a été observée dans tous les départements et nous nous sommes efforcés sans toutefois diminuer la réputation de nos hôtels, à ne faire que le strict nécessaire pour leur maintenance dans leurs rangs respectifs. L'année prochaine il sera indispensable de faire des dépenses d'entretien un peu plus considérables que ces trois dernières années, durant lesquelles nous avons réduit les frais d'entretien de l'immense matériel et ameublement au strict minimum.

Le King David Hotel à Jérusalem dans lequel, comme vous le savez, nous possédons des intérêts, a eu une fréquentation très irrégulière, refusant du monde pendant quelques jours suivis de périodes de

tel calme que les frais étaient à peine couverts. Vous comprendrez qu'une exploitation pareille est très onéreuse, mais les résultats ont toutefois permis de rétablir un bénéfice qui, j'espère, couvrira les intérêts hypothécaires.

Vous vous rappellerez que nous avons acheté le terrain à côté de notre jardin du Sheppard's ou se trouve le Restaurant St. James et que nous avons des engagements assez considérables pour le règlement échelonné de cette affaire. Votre Conseil, ayant eu l'occasion de rétrocéder le terrain, est rentré dans les sommes déjà dépensées et a cru bien faire en rendant ce terrain au propriétaire, réduisant ainsi nos engagements et allégeant notre trésorerie.

J'ai le plaisir de vous confirmer une chose, que du reste vous savez déjà, que la Cour d'Appel jugeant sur le fond a, en dernier ressort, confirmé la validité de notre contrat de location du terrain du Sheppard's jusqu'à sa fin, c'est-à-dire jusqu'en 1972. La Cour a également confirmé la location de 3250 m. de jardin que nous occupons depuis 35 ans et que les Wakfs nous contestaient. L'arrêt de la Cour a mis fin à toute controverse. Je tiens à rendre hommage à notre Administrateur, M. W.B. Delany, qui s'est occupé de ce procès depuis 8 ans avec un dévouement inlassable, ainsi qu'à nos avocats.

Je ne puis vous soumettre des chiffres définitifs, mais je crois pouvoir vous dire que nous pourrions payer le coupon des actions privilégiées pour 1931-1932 et pour 1932-1933, et reporter un petit solde à nouveau. Nous devons nous féliciter de ce résultat, car dans le monde entier les hôtels de luxe ont souffert à un tel point que leur existence est menacée.

Pour terminer je vous réitère l'assurance que nous veillons assidûment à la sauvegarde de vos intérêts et que rien n'est négligé pour maintenir vos maisons en parfait état. Nous devons espérer que la crise mondiale sera bientôt terminée et que les affaires reprendront normalement sous peu, nous permettant de donner des résultats plus appréciables.

La lecture du rapport de M. Baehler a été accueillie par les applaudissements unanimes de l'Assemblée.

Un des actionnaires présents s'est levé et prenant la parole au nom d'un groupe d'actionnaires a exprimé à M. Baehler toute l'appréciation de ces derniers pour sa gestion efficace des affaires de la Société pendant les longues années qu'il la dirige. Il a dit que grâce à l'expérience de M. Baehler et à son dévouement l'entreprise avait prospéré et atteint les résultats heureux actuels. Aussi proposait-il, de reconnaître les activités de M. Baehler en plaçant son buste, dans une des salles du Sheppard's Hotel.

Cette proposition a été approuvée à l'unanimité des actionnaires présents. Puis l'Assemblée a passé à l'examen de l'ordre de jour de la réunion.

Les effets du rapport de Russell Pacha sur le trafic des stupéfiants

Un coup terrible au trafic des stupéfiants. La police turque a réussi à donner un coup terrible au trafic international des stupéfiants par la découverte et la fermeture de quatre fabriques secrètes, capables chacune de produire une tonne de héroïne par mois.

Plus de 100 personnes ont été arrêtées comprenant l'agent d'une maison britannique, propriétaire d'un hôtel et une actrice hellénique bien connue.

Découverte d'une grande organisation. La police a, de plus, découvert une grande organisation pour le transport des narcotiques, par mer, par voie de terre et par air et s'est assurée qu'une forte expédition de drogues était maintenant en route à destination de la frontière turco-bulgare. Les mesures nécessaires ont été prises pour saisir cette expédition.

Les autorités croient qu'un coup sérieux a été ainsi porté au centre du trafic international des stupéfiants, dont les détails sur la ramification mondiale de laquelle ont été signalés récemment dans le rapport du Commandant de la Police du Caire, Russell Pacha à la Ligue des Nations.

L'Allemagne ratifie la Convention de Genève. L'Allemagne a notifié au secrétariat de la Société des Nations, qu'elle a ratifié la convention limitant la production et réglementant la vente des stupéfiants, par 28 états et entrera en vigueur le 9 juillet. Elle impose un contrôle international sur la fabrication, l'importation et l'exportation de tous les stupéfiants.

Un bon conseil

Je suis née en 1907...

Je reviens chaque saison en été, pour prévenir et guérir les affections de la peau. On m'appelle « POUDRE SUISSE ». Mon efficacité est devenue proverbiale. Je calme et guéris. Exigez-moi partout et refusez les imitations ou substitutions qui ne sont que des produits sans valeur. Mon amie la « CRÈME BOROLAN » m'accompagne toujours gratuitement. Prenez garde ! Nous sommes inséparables.

PHARMACIE WEISER au Caire, ainsi que dans les principales pharmacies et drogueries en Égypte.

Le jubilé des Tribunaux indigènes

Nous avons annoncé que le Gouvernement a décidé d'instituer une commission spéciale pour organiser une grande solennité commémorative à l'occasion du cinquantenaire des Tribunaux indigènes.

Cette commission comprendra des membres du barreau indigène.

D'après les renseignements que nous avons obtenus, la solennité projetée aura lieu vers la fin du mois de janvier prochain.

Au Consulat d'Égypte

A l'occasion de l'anniversaire de naissance de S.M. le roi Fouad Ier, M. Abdel-Hamid El-Baba, consul d'Égypte par intérim, a reçu au consulat royal, quai du Mont-Blanc, 25, le dimanche 26 mars, de 11 heures à midi, les membres de la colonie égyptienne venus témoigner une fois de plus au Souverain leurs sentiments de fidélité et de respect.

En leur nom, M. El-Baba a adressé un télégramme de félicitations et de souhaits au grand chambellan de S.M. qui a immédiatement remercié, au nom du roi, la colonie égyptienne et les représentants officiels de l'Égypte à Genève.

L'accord avec la Société Foncière d'Égypte

Lorsque l'accord conclu avec la Société Foncière d'Égypte au sujet des terrains agricoles mis en vente forcée et achetés par la Société eut été soumis à la Chambre, il fut question d'en modifier les clauses pour les rendre plus favorables aux propriétaires.

Après des pourparlers entre la commission des finances de la Chambre, le ministère des Finances et la Société Foncière, il fut convenu d'apporter à l'accord les modifications suivantes.

1.) L'accord donnait à la Société le droit de vendre les terrains achetés par elle, à la condition toutefois que, pendant les cinq premières années, la priorité de l'achat soit donnée aux premiers propriétaires. Cette clause a été changée. La Société a acceptée de ne vendre en aucune manière, les terrains en question à d'autres acheteurs que les premiers propriétaires, qu'après un délai de cinq ans.

2.) Les bénéficiaires à ajouter au prix initial et aux frais, dans le cas de rachat par les premiers propriétaires, avaient été fixés à 10 pour cent. Ils ont été réduits à 5 pour cent.

3.) D'après le premier accord, le premier propriétaire devait, en cas de rachat payer d'avance le quart du prix. La modification prévoit maintenant le paiement du cinquième seulement.

Le Congrès Postal universel

On sait que le prochain congrès postal universel se tiendra au Caire en Février prochain. Le ministère des Affaires Étrangères a été chargé de lancer les invitations aux pays qui y prendront part. D'habitude, ne sont convoqués à ce congrès que les États qui ont adhéré à la convention postale universelle. Or, quelques pays, tels que l'Allemagne, la Lithuanie, la Bolivie, l'Etat Libre d'Irlande, etc., n'ont pas donné leur adhésion à la dernière convention, signée à Londres en 1929. Ces pays seront-ils invités au prochain congrès ?

Le ministère des Affaires Étrangères s'occupe de régler ce point délicat.

Quoi qu'il en soit, et selon les traditions admises, les États qui prendront part au prochain congrès devront munir leurs délégués de pleins pouvoirs pour la signature de la convention qui sera établie.

The Upper Egypt Hotels Coy.

Visitez la Haute-Egypte et SEJOURNEZ

à LUXOR au Winter Palace ou Luxor Hôtel	à ASSOUAN au Cataract Hôte ou Grand Hôtel
---	---

Vous y trouverez dans un cadre merveilleux

TOUT LE CONFORT
UNE EXCELLENTE CUISINE
UNE CAVÉ RENOMMÉE.

Renseignements par toutes les agences de Voyages et Mr. A. R. Badrutt, Directeur Général de Upper Egypt Hotels Co., Luxor.
en été : Hôtel Margna - Sils - Engadine.



LA PLUS DEMANDÉE
NE PEUT ÊTRE QUE LA MEILLEURE

NABIL

La plus vendue des Cigarettes de LUXE

Dr. A. BUSTANY'S CIGARETTES Co. CAIRO

SOCIÉTÉ DU NAPHTHE S. A.

SOUS LA RAISON

A. I. MANTACHEFF & Co.

SIÈGE SOCIAL : GENÈVE, 56, RUE DU STAND

PÉTROLE RAFFINÉ

BENZINE
« TONELINE »
HUILES
pour Autos
« TONELINE »
DIESEL OIL
HUILES & GRAISSES
pour toutes Industries.

ابرخوف



TRADE MARK

Agence principale pour l'Égypte, Soudan, Syrie, Chypre et Palestine

ALEXANDRIE :
1, Rue Eglise Debbane
phones 7018 - 7019 - 7020

Succursales :
Caire, Beyrouth & Jaffa

Depôts et Agences dans toutes les villes

ASSUREZ-VOUS
AUPRÈS DE LA

GENERAL

ACCIDENT FIRE & LIFE
ASSURANCE CORPORATION LTD.

Succursale pour le Proche-Orient :
BAEHLER-SAVOY BUILDINGS, Midan Soliman Pacha, Le Caire
Tél. No. 59812 - 59813 B. P. No. 236

Agence Générale à Alexandrie :

Rue Centrale No. 1, Tél. No. 1556. B. P. No. 647

Toutes sortes d'assurances effectuées. AGENCES PARTOUT.

ROBERTS, HUGHES & Co.

ALEXANDRIE — LE CAIRE

Agents généraux pour l'Égypte de la Maison universellement connue :

Mappin & Webb Ltd. de Londres

exposent actuellement un riche assortiment d'orfèvrerie
en argent et métal argenté.

JUDGE A MOTOR OIL ON PERFORMANCE, NOT PRICE !

FOR
STRAIGHT-LINE
PERFORMANCE
USE

VEEDOL

MOTOR OIL

Lower Consumption... Better Body... Easier Starting

Sole Distributor: L. Savon & Co. Alexandria, Tel. 44-37
Cairo, Téléph. 53540



20 grosses
25 minces
P.T. 5

L'énorme consommation de Cigarettes COUTARELLI
Prouve leur Qualité
et Garantit leur Fraicheur

OTIS

Ascenseurs et Monte-charges

Société Anonyme Italienne
Capital Social L. 6.000.000

Siège Social : Via Emanuele Gianturco - Naples

Agents à Alexandrie :

MOSSERI, CURIEL & Co. 7, Rue de la Gare du Caire
au Caire :

Angle Rue Emad el Dine et Rue de la Reine Nazli.

AGENT GÉNÉRAL POUR
L'EGYPTE

E. LINDI

LE CAIRE

3, Rue Manchaet el Kataba
Téléph. 54133

ALEXANDRIE

33, Rue Chérif Pacha
Téléph. 3439



Exigez-le
de votre
fournisseur
il sera
votre préféré

SCHABEL & SCHUMANN
PEINTURE - DÉCORATION
ALEXANDRIE. — Téléphone 5402
16, Rue Abou Dardar.
LE CAIRE. — Téléphone Bustan 26-52
50, Sharia Emad-El-DIN.

« Aux délices »

29, Boulevard Ramlch. - Phone 5431

Les meilleures pâtisseries

Les gâteaux les mieux réussis

LA PÂTISSERIE DES VRAIS CONNAISSEURS

Les Suisses en Palestine et en Syrie



EN PALESTINE

La Procession des Rameaux

Comme l'on sait, Bethphagé, où cette année commença la Procession extraordinaire des Rameaux à Jérusalem, rappelle une double série de souvenirs évangéliques.

D'abord, ce village nous parle de l'entretien de Marthe et de Marie avec Jésus quatre jours après la mort de Lazare. La tradition y montre encore la Pierre du Colloque.

En outre, il indique le lieu où le Christ monta sur l'âne pour sa marche triomphale à Jérusalem.

L'endroit était localisé par un bloc, appelé la Stèle de Bethphagé, qui, pourtant, finit par disparaître sans laisser aucune trace. Les Chrétiens continuèrent, toutefois, à visiter ce site pour méditer sur place le commencement du voyage du Christ vers le Temple. Et en 1876, leur piété eut la consolation d'y voir découvrir un cube de pierre de plus d'un mètre de côté et adhérent au rocher par sa partie inférieure. Notre-Seigneur, suivant la tradition populaire, se serait aidé de ce bloc pour monter sur l'âne. La pierre est recouverte, sur chaque face, de peintures dont les sujets représentent : sur le côté Nord, les disciples déliant l'âne dans le castellum ; sur le côté Sud, la résurrection de Lazare ; à l'Est, l'annonce faite à Jésus de la maladie de Lazare. A l'Ouest, la peinture à peu près effacée devait représenter l'entrée de Jésus à Jérusalem le jour des Rameaux. Les inscriptions qui accompagnent les peintures sont trop détériorées pour nous apporter de plus amples renseignements. Seule, la présence du mot, «Bethphagé», qu'on lit sur le côté Ouest de la stèle, vient à propos confirmer le récit des pèlerins du XII. siècle.

L'Evangile raconte que, devant les acclamations de la foule, certains Phari-siens en firent un reproche à Notre-Seigneur : «Maitre, défends à tes disciples de crier». Mais il leur répondit : «Je vous dis, s'ils se taisent, les pierres elles-mêmes vont crier».

Et lorsqu'il se fut approché de la ville, il la regarda et pleura sur elle, en disant : «Oh, si tu connaissais toi aussi et précisément en ce jour ce qu'il faut pour ta paix ! Mais maintenant tout cela est caché à tes yeux».

Cette scène, connue sous le nom du *Dominus Fleuit*, était localisée dans les XII. siècles au nord du sentier qui du Mont des Oliviers descend vers le Cé-dron.

Le Sanctuaire érigé en son souvenir fut détruit à peu près deux cents ans plus tard et sur ses ruines les musulmans bâtirent ensuite une Mosquée dédiée à Jésus le Triomphateur, laquelle finit bientôt par se réduire dans un amas de dé-combres.

Vis-à-vis d'elle, sur le côté opposé du chemin, les Franciscains ont édifié la Chapelle que l'on y voit encore et auprès de laquelle est passée, cette année, la Procession des Rameaux des Jérusalemites. Quand avait-elle commencé, dans les anciens temps, cette cérémonie ? Les Frères Mineurs s'étaient toujours fait un devoir de commémorer les plus grands mystères de l'Evangile à l'endroit même où ils s'accomplirent la première fois. Aucune merveille, donc, que l'entrée triomphale de Jésus à Jérusalem fut aussi célébrée par eux, dès le commencement de leur séjour en Palestine, en partant de Bethphagé.

Certains écrivains sont même d'avis, que cette tradition ait été introduite déjà auparavant par les Chrétiens du temps de Constantin le Grand et que, suspendue à la suite de l'occupation du pays de la part des infidèles, elle fut rétablie par Godfroi de Bouillon. En tout cas, il est historiquement prouvé que les Franciscains avaient l'habitude de répéter chaque année la Procession des Rameaux de Bethphagé à Jérusalem jusqu'en 1563, quand le Gouverneur de la ville leur mis un veto qui dura, pratiquement, jusqu'à présent. Mais si l'on croit ce qu'on lit dans un itinéraire de Terre Sainte, rapporté par Gretsero, les origines de la cérémonie sous les Frères Mineurs se rattachent à une épisode qui a l'air d'une pieuse légende. En voici la version la plus commune.

Jérusalem était affligée par une sécheresse qui mettait en danger non seulement la vie des animaux mais aussi celle des hommes. Le chef de la ville ordonna que tous les habitants organisent des cérémonies spéciales d'après leur différentes religions en vue d'obtenir de

Dieu le secours de la pluie. Mais le ciel restait muet à leurs prières.

Ne sachant plus à quel saint se vouer, le Gouverneur s'adressa alors aux Frères Mineurs, en les suppliant d'impêtrer par leurs pénitences un miracle de la part du Très-Haut et de sauver ainsi de la mort la Capitale du pays.

Le Custode des Franciscains accepta cette difficile mission auprès de Dieu, mais à la condition explicite que l'on donne aux Chrétiens l'autorisation de faire une procession solennelle avec la Croix à travers les rues de la ville. La requête fut, naturellement, accordée.

Les Fils du Poverello, suivis par leurs fidèles et précédés par leurs supérieurs en habits liturgiques, n'eurent même pas le temps d'achever le programme de leur dévotion publique que l'eau commença à tomber du ciel.

En signe de reconnaissance civique, le Gouverneur permit aux Franciscains de répéter à l'avenir, chaque année, une procession solennelle en ville et ils la fixèrent au Dimanche des Rameaux.

De la sorte l'Entrée Triomphale de Jésus dans le Temple put être commémorée avec éclat de Bethphagé à la Ville Sainte jusqu'en 1563.

A cette époque, l'autorisation fut révoquée à la suite de manœuvres qui aboutirent à alarmer le fanatisme religieux des musulmans contre les manifestations publiques du christianisme à Jérusalem.

Démonstration anti-anglaise

Profitant de la présence de Lord Allenby à Jérusalem, le Comité Exécutif et un certain nombre de membres de la Société des Dames Arabes, dont font partie des musulmans aussi bien que des chrétiens, se sont rendues en pèlerinage d'abord à la Mosquée d'Omar Al-Katub et puis au Saint-Sépulchre pour une manifestation politique contre les Anglais.

A l'intérieur de la Mosquée Madame Mogannam, de religion chrétienne, prononça un discours très sévère contre l'administration britannique en Palestine, tandis qu'au Saint-Sépulchre une harangue pas moins violente contre l'impérialisme anglais et l'immigration sioniste fut tenue par une musulmane, Madame Abduladi Auni. A noter que c'est la première fois dans l'histoire qu'une femme chrétienne parle dans une mosquée et qu'une musulmane prononce un discours politique au Saint-Sépulchre. Les deux oratrices sont les femmes de deux chefs du parti de l'Indépendance palestinienne. A la sortie du Saint-Sépulchre, les manifestantes, dont la plupart portaient le voile sur la figure, se sont faites photographier en groupe.

Contre Lord Allenby

L'arrivée de Lord Allenby à Jérusalem a été soulignée par le boycottage général des Arabes, qui se sont abstenus de se rendre à la cérémonie de sa réception à la gare.

La presse des indigènes profite de la présence de Lord Allenby en Palestine par reprocher à nouveau aux Anglais de ne pas avoir accompli les promesses qu'ils avaient faites, au cours de la grande guerre pour obtenir l'aide des arabes contre les turcs.

Incident au Cénacle

Dans l'après-midi du Jeudi-Saint, lorsque les Franciscains, accompagnés de leurs fidèles et d'un très grand nombre de pèlerins catholiques d'Europe se rendirent, comme d'habitude au Cénacle pour leur visite traditionnelle de dévotion en l'anniversaire de l'institution de l'Eucharistie, les musulmans leur fermèrent la porte sur le nez, en prétendant que tous les étrangers paient une taxe d'entrée. Comme cette prétention lui parut inadmissible, le Père Custode de Terre-Sainte protesta contre la nouvelle violation des droits des Latins et exigea que l'on défère l'incident au Gouverneur de la ville. Enfin la police anglaise de service intervint, en persuadant les musulmans à renoncer à leurs injustes prétentions, et tous les catholiques furent ensuite admis à la visite du Cénacle gratis, comme cela se répète depuis des siècles deux fois par an, le Jeudi-Saint et la Fête de la Pentecôte.

Promotion de Mgr. Valeri

S. G. Mgr. Valerio Valeri, Archevêque titulaire d'Éphèse et Délégué Apostolique pour l'Égypte, l'Arabie et la Palestine, vient d'être nommé par le Saint-Siège Nonce Apostolique en Roumanie.

Son départ de Jérusalem sera regretté non seulement dans les milieux catholiques mais aussi chez les autorités consulaires et religieuses de tous les rites, étant donné que par sa prudence, son tact et sa courtoisie il avait su gagner l'estime et l'affection générale.

AVIS

Les Suisses de Palestine sont priés de bien vouloir communiquer à notre correspondant à Jérusalem, M. le Dr. Mombelli (P.O.B. 406 Tél. 777) toutes les nouvelles qu'ils aimeraient voir publiées dans le Journal Suisse d'Égypte et du Proche-Orient.

Nous serions heureux de voir grâce au dévouement du Dr Mombelli et à la collaboration ainsi établie, se resserrer toujours d'avantage, les liens qui unissent le Journal Suisse à la colonie helvétique palestinienne.

A nos lecteurs

Abonnez vos parents et vos amis, LE JOURNAL SUISSE D'EGYPTE s'efforçant de donner un tableau aussi fidèle que complet de la vie Suisse en Égypte et s'intéressant à toutes les manifestations de nos compatriotes, ne saurait manquer d'être le bienvenu, chaque semaine, auprès de ceux qui ont vécu ou qui ont des amis qui vivent dans ce Pays.

Bibliographie.

L'art d'être sommelier

C'est un art plus difficile qu'on ne croit communément... En tout cas, le reportage que lui consacre «L'Illustré» du 6 avril intéressera beaucoup de gens. Il en sera de même pour le «film» du repas d'un serpent, repas qui a été suivi seconde après seconde par un journaliste et un photographe. Citons également une belle enquête, abondamment illustrée, sur l'assainissement des Marais pontins, des vues du match Suisse-Italie, la suite des mémoires «sahariens» de l'ancien chauffeur du général Willé, etc.

SCHWEIZ

PROF. BUSER'S

Voralpines Tochter-Institut

TEUFEN

via St. Gallen. — Sonnenreiche

Hoehenlage im Santsgebiet.

KOMPLETTER UNTERRICHT AUF ALLEN STUFEN BIS MATURA — Handelsschule (Diplom), Hauswirtschaftliche Abteilung, moderne Sprachen, erstklassiger Musikunterricht. — Jüngere Mädchen in besonderem Haus. — Rationelle Körper- u. Gesundheitspflege, Sport, Turnen. — Das Institut, in welchem die Töchter unserer Auslandschweizer zu frohen, lebensstüchtigen Menschen herangebildet werden.

Französisches Zweiginstitut : Institut pour jeunes filles.

Chexbres

sur VEVEY près LAUSANNE.

In schönster Lage des Genfer Sees.

«Juli - September»: Herrlicher Sommerferienaufenthalt mit Sprachkursen in beiden Instituten.

Pour avoir une audition parfaite,

Pour égayer votre Home,

un appareil

Radio ou Radio-Gramophone

dernier modèle à 10 lampes

“His Master's Voice”

K. Fr. VOGEL - W. & E. VOGEL & Co. Successeurs

ALEXANDRIE : 28 Rue Chérif

LE CAIRE : 16, Rue Maghraby

HELIOPLIS : 10, Boulevard Abbas

Sécurité Financière...

CONTRACTEZ UNE POLICE D'ASSURANCE SUR LA VIE AUPRÈS DE LA GENEVOISE

Soixante ans d'existence, plus d'un demi siècle de prospérité, Des placements de tout premier ordre, dont plusieurs dizaines de millions en immeubles.

Polices à primes annuelles et à primes uniques. — Rentes viagères

LA GENEVOISE

COMPAGNIE D'ASSURANCES SUR LA VIE, FONDÉE EN 1872
CAPITAL ET RÉSERVES TECHNIQUES : Frs. suisses 151.000.000

DIRECTION GÉNÉRALE : 2 PLACE DE HOLLANDE, GENÈVE

Direction pour l'Orient : Dr. Georges Vaucher, 6, Rue Chérifein, LE CAIRE

Commission de surveillance pour l'Égypte : M. Ernest Trembley, LE CAIRE
S.E. Zanariri Pacha, LE CAIRE

REINHART & Co

La Société Suisse d'Assurance contre les Accidents à Winterthur a payé à ses assurés du 1er Juillet 1875 au 31 Décembre 1932 des indemnités dépassant la somme de 702 millions de francs suisses. Les assurés de la «Winterthur» savent bien que ses Polices représentent pour eux la meilleure garantie de sécurité.

Agents Généraux pour l'Égypte : REINHART & Co., Alexandrie, 7, Rue Adib, B.P. 997, Tél. 4797

Représentant au Caire : WALTER G. MAURER, 41, Rue Madabegh, B.P. 1999, Tél. 54424

DÉPARTEMENT ASSURANCES

DIMITRINO & Co

Rois des Cigarettes de Luxe

Egypte

Le Caire

Produits Suisses

en vente chez GROPPi au Caire et expédiés dans toute l'Égypte

APÉRITIFS Bitter Denmler.

VINS Neuchâtel - Fendant - Dôle.

LIQUEURS Gentiane Kübler & Romang-Kirsch Wasser N. Felchin & Co

CHARCUTERIE Choucroute de Berne - Saucissons de Berne - Saucissons.

au foie - Gendarmes - Escargots des Grisons - Viande sèche des

Grisons - Saumon frais de Bâle.

FROMAGES Gruyère - Emmenthal - Petit Suisse Gerber.

FRUITS EN BOITES : Abricots - Cerises - Fraises - Mirabelles - Reines

Claudes - Griottes - Champignons - Chanterelles.

Lekerlis de Bâle-Chocolats des grandes marques «Lindt-Suchard».



Abadie Reinhard

EL HAWABER

Les produits suivants, provenant directement de l'ABADIEH REINHART, EL HAWABER, sont vendus en gros et en détail par :

M^r J. J. SURBECK

B. P. 997.

Td. 2290

Farine blanche. - Riz. - Farine de Graham, Miel, Beurre fondu

Exigez toujours la délicieuse

Bière «BAVARIA»

en bouteilles originales

Dépositaires : EREDI ALBERTINI

ALEXANDRIE

LE CAIRE

Salonica Cigarette Cy.

Fournisseur de S.M. le ROI d'Égypte

LES CIGARETTES FUMÉES PAR L'ELITE

AGENT SUISSE :

A. Dürr & Cie. z. Trülle (Zurich)

SAVOY PHARMACY

NORTON & Co

en face National Bank, LE CAIRE

Pharmacie de Confiance

Exécution soignée des Ordonnances.

= Prix très modérés =

A ALEXANDRIE

Ecole Primaire Suisse d'Alexandrie
Assemblée générale
Samedi 22 Avril à 5 h. p.m.
Les membres de l'Ecole Primaire Suisse d'Alexandrie sont convoqués en Assemblée générale pour le samedi 22 avril à 5 h. p.m. au Cercle Suisse.

Ordre du Jour :
Lecture du p. v. de la séance précédente
Rapport du comité et des censeurs.
Election du comité et des censeurs.
Divers.

N.B. — Le comité espère que les membres seront nombreux à cette assemblée. Il leur rappelle les articles 7 et 10 des statuts :

Art. 7 — Sont membres tous les Suisses et Suisses qui payent une contribution annuelle. Les parents des élèves suisses sont membres de droit.

Art. 10 — Pour que les décisions de l'assemblée soient valables, il faut la présence au moins du quart des membres.

SOIRÉE DE CLOTURE.

A la demande de plusieurs personnes, l'Exposition sera encore ouverte Samedi après-midi 22 crt.

Le Samedi soir 22 crt., à 9 h. 30.
SOIRÉE FAMILIÈRE.

Le **CHOEUR MIXTE** prêtera son concours.

Un groupe d'amateurs jouera la comédie de H. Desvernois.

« SEUL »

ON DANSERA.

Société Suisse d'Alexandrie

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

La Société Suisse d'Alexandrie se réunira en Assemblée Générale le Mardi 25 Avril 1933, à 9.15 p.m., au Cercle Suisse à Chatby :

Ordre du jour :

Lecture du Procès-verbal.
Admissions de M. Alfred Ehinger présenté par MM. P. Reinhart jr., et O. Peyer, de Mlle Léa Chevalley, présentée par MM. Gab. Junod et J. P. Bailod et de Mr. Rob. Cramer, présentée par MM. A. Hilty et A. Chedel.

Proposition d'un nouveau Règlement Intérieur et approbation de ce règlement.
Divers.

Le Comité

DANS NOS COLONIES

PIQUE-NIQUE ANNUEL

Nous avons le plaisir d'informer les membres de la Société Suisse d'Alexandrie que la date du Pique-Nique Annuel a été fixée au Dimanche 23 Avril 1933.

Les membres de notre Société avec leurs familles ainsi que les enfants de l'Ecole Suisse et leurs parents sont, les uns et les autres, cordialement invités à participer à cette réunion en plein air.

Comme les années précédentes des jeux et des concours seront organisés pour les enfants sous la surveillance de Mademoiselle Kohlert et de Monsieur Junod.

Le programme de la journée comprend, entre autres attractions un concours de « cerfs-volants », le lancement d'une « mongolfière » ainsi que quelques petits matches de « foot-ball » « six a side » à durée limitée, (disons à ce sujet que les Eclaireurs Suisses d'Alexandrie ont formé une équipe et lancent leur défi à ceux qui voudront le relever).

Le pique nique aura lieu à la palmeraie habituelle près de Dehkhella. On partira du Cercle à 9 h. a.m.

Comme d'habitude, les propriétaires d'autos disposant de places libres dans leurs voitures sont priés d'en communiquer le nombre à Monsieur Junod jusqu'au vendredi soir 21 Avril. D'autre part ceux qui désiraient bénéficier d'une place dans les autos ou autobus mis gracieusement à la disposition du Comité, sont également priés de s'inscrire jusqu'au vendredi soir 21 crt.

Il est recommandé à chacun de ne pas oublier de prendre avec lui ses provisions et ses boissons.

LE COMITÉ.

Ecole Primaire Suisse d'Alexandrie

Bourses scolaires

AVIS

Le Comité rappelle aux parents des élèves fréquentant l'Ecole Primaire Suisse d'Alexandrie qu'il existe une « fondation C. L. Allemann » pour l'octroi de Bourses scolaires.

Les boursiers, garçons et filles, devront avoir fréquenté l'Ecole Primaire pendant trois ans au moins. Ils seront de nationalité suisse.

Ils devront avoir terminé la classe supérieure avec succès, et ils se rendront en Suisse l'année même de leur sortie de l'Ecole, ou exceptionnellement une année au

plus tard après leur sortie, pour continuer leurs études.

Le montant de chaque bourse sera fixé par le Comité de l'Ecole et ne pourra dépasser Francs suisses 1800 par an.

En règle générale, un même élève ne pourra recevoir une bourse pendant plus de trois ans. Cependant et exceptionnellement, un élève qui se distinguerait pendant ces trois années par sa bonne volonté et par ses succès pourra bénéficier d'une bourse pendant deux autres années au maximum.

Chaque année, le Comité accordera les bourses, sur demande des parents intéressés ou de sa propre initiative, pour un an, et l'octroi ou le refus d'une bourse, de même que la fixation du montant, n'obligent pas le Comité à donner aux parents les motifs de ses décisions. Une bourse pourra être accordée dans les mêmes conditions à un enfant qui aurait quitté l'école depuis plus d'une année et dont les études se seraient poursuivies en Suisse, lorsque les conditions de fortune des parents seraient gravement empirées.

Société Suisse d'Alexandrie

Avis aux obligataires

Messieurs les porteurs d'obligations 5 % de la Société Suisse d'Alexandrie sont invités à prendre part à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui aura lieu le jour de Mercredi 3 Mai 1933 à 6 heures de relevée, dans les locaux du Cercle Suisse d'Alexandrie, (Chatby) à l'effet de procéder à la désignation d'un nouveau trustee en remplacement de M. Arthur Baerlocher, démissionnaire.

La décision à prendre par l'Assemblée pour la désignation d'un nouveau trustee sera valable quel que soit le nombre des membres présents, en conformité des stipulations de l'article 7 du contrat authentique passé à la date du 29 Mars 1917, sub. No. 818 au Greffe des Actes Notariés du Tribunal Mixte d'Alexandrie, relatif à la désignation des représentants légaux des obligataires, et à la constitution d'une hypothèque à la garantie des obligations émises par la Société Suisse d'Alexandrie.

Pour prendre part à l'Assemblée, les porteurs d'obligations devront déposer leurs titres cinq jours au moins avant la date de l'Assemblée, soit au Siège de la Société Suisse d'Alexandrie, soit dans une banque d'Alexandrie.

Le Président,
R. RAHM.

Eglise Protestante d'Alexandrie

Dimanche le 23 Avril à 10.00 a.m. précises. — Prédication allemande.
Dimanche, 30 Avril, à 18 h. 30 p.m. Culte du soir en français.

Pour tous renseignements concernant baptêmes, mariages, leçons de catéchisme ou autres, relatives à l'Eglise s'adresser au Pasteur E. Widner, 14 Rue de la Poste, Tél. : No. 42-49.

Protestantische Kirche Alexandrien.

Sonntag, den 23 April um 10.00 a.m. punkt. — Deutsche Predigt.
Sonntag, den 30 April, 18 h. 30 p. m. Abendgottesdienst (französisch)

Für alle Auskunfte betr. Taufen, Trauungen, Unterricht und andere pfarramtliche Angelegenheiten wolle man sich an Pfarrer E. Widner wenden. (Rue de la Poste 14. Tél. 42-49).

TENNIS

Le tournoi annuel pour la coupe A. Reinhart sera disputé sur nos courts Samedi 29 courant et Dimanche 30 courant.

Nous prions les joueurs désirant prendre part à cette compétition de bien vouloir s'inscrire auprès de Mr. S. Wichser B.P. 293, téléphone 30-69, jusqu'à jeudi 27 courant.

Taxe d'inscription P.T. 15.
Le Tennis Steward.

A LOUER.

Villa luxueuse nouvellement construite entièrement dégagée à louer (près gare Victoria) Ramléh.

Tout confort moderne. Hall 6 chambres de maître et dépendance luxueuse avec petit appartement complet au sous-sol.

Garage et joli jardin.
S'adresser à Me. Salérian-Saugy, 5 Rue Stamboul Tél. : 72-55 E.V.



AU CAIRE

Soirée du Chœur Mixte

Comme chaque année, le Chœur Mixte a convoqué les membres du cercle et ses amis à une soirée musicale et littéraire. Cette dernière a eu lieu samedi 8 Avril écoulé dans les locaux du Cercle, gracieusement décorés pour cette occasion.

Nombreuses furent les personnes qui ont répondu à l'invitation de nos amis chanteurs. Une preuve, c'est que dans le jardin du Cercle, 18 autos étaient garées !

La soirée commence par un morceau du répertoire de l'Orchestre des frères Abrahamian, les danses hongroises de Brahm.

Ensuite le Chœur, sous l'expertise direction de son nouveau chef, exécute l'hymne « Helvétie » de Marc Briquet et « Salut au printemps ». Ces deux chœurs, brillamment enlevés font le plus grand honneur au chœur et à son dirigeant M. Abrahamian.

L'orchestre exécute ensuite une « Fantaisie sur Carmen, très vivement applaudie.

Mademoiselle C. déclame ensuite deux charmants monologues, « Histoire ponctuée » et « Les Rubans ». Inutile de dire que ces deux pièces furent rendues à la perfection et qu'elles ont recueilli tous les suffrages des nombreux auditeurs.

Les choristes montent sur scène et exécutent « Die Roeselein » et « Les Anges du Printemps ». Ces deux productions furent enlevées d'une façon magistrale ; les applaudissements prolongés l'ont prouvé aux chanteurs et à leur directeur.

Un court entr'acte puis le rideau se lève sur un « Bauernstube » de chez nous. Quatre actrices et quatre acteurs jouent « Dr. Bubichopf », comédie en un acte qui fut un formidable succès. Madame Buckener (Mlle S.), ses filles Hulda (Mme S.) et Klara (Mlle G.) sa nièce Liseli (Mlle J.) Monsieur Buckener (W. C.) Fritz Vorwaertz (M.L.) Gottlieb Klausner (H.M.), Adam Ahsner (G.K.) ont toutes et tous joué à la perfection.

Quels éclats de rire ont déchainé les répliques et les mimiques des actrices et acteurs.

Soulignons le jeu extra naturel de Madame Buckener et de son mari. Ce furent aussi les rôles les plus difficiles à tenir et à rendre.

Les costumes contribuèrent beaucoup au succès de cette pièce très humoristique. Encore une fois, nos bien sincères félicitations aux actrices et acteurs qui pendant toute une heure nous ont royalement divertis.

D'ores et déjà, nous nous réjouissons d'entendre à nouveau cette « Troupe, si amusante.

Ensuite l'orchestre de la Famille Abrahamian exécute encore Czardas de Monti.

Je ne sais pas quel instrument doit être plus spécialement félicité. Tout l'ensemble concourt si bien à la réussite de l'œuvre et personne ne cherche à se poser en « vedette ».

C'est là un fait très rare et je crois que seul un orchestre « de famille » peut arriver à un si beau résultat.

En mon nom personnel et tant en celui du Chœur Mixte qu'en celui des auditeurs, j'adresse ici, à Messieurs Les Frères Abrahamian et à Monsieur leur père, nos bien sincères remerciements pour leur précieux concours, si gracieusement offert.

Ensuite ce fut la traditionnelle sauterie conduite par un Jazz endiable.

Entre deux danses, le Buffet derrière lequel trône en grande tenue de « chef » notre ami « Heiri » est pris d'asaut. Et pourquoi ? c'est que jamais Buffet ne fut si richement assorti.

Les Dames de la Colonie Suisse tout entière ont rivalisé de zèle et de générosité afin de pouvoir placer devant notre « chef » un vrai Temple de la gourmandise et de la tentation !

A toutes ces généreuses donatrices et aussi à leurs maris, nos plus vifs et sincères remerciements. Outre la reconnaissance des yeux, il y a aussi celle de l'estomac et je crois bien que cette dernière est des plus importantes.

Un cordial merci, ainsi qu'un sentiment de vive gratitude aux amis et amies qui dotèrent si largement le pavillon des lots pour la tombola et les jeux.

Une pensée très reconnaissante à Mlle K. l'experte organisatrice des jeux qui furent un des succès de la soirée.

Inlassablement, les couples tournent dans la salle puis retournent au Buffet. Notre « chef » est sur les dents ; les gouttes perlent sur son front ; il est débordé de travail et n'arrive presque pas à satisfaire les demandes d'une nombreuse clientèle affamée !

Et c'est tant mieux pour la caisse du Chœur Mixte !

Au Chœur Mixte, à l'Orchestre des frères Abrahamian, aux actrices et acteurs, aux généreux donateurs et donatrices, nos compliments et toute notre gratitude.
Ilax.

Eglise Evangélique du Caire

« Langue Française »

Dimanche 23 Avril 10 h. 15 Ecole du Dimanche, à 11 h. Culte et Prédication. — Mr. Rilliet.

Pour tous renseignements concernant les actes pastoraux etc., s'adresser au Temple, 39, Rue Fouad 1er, le mercredi de 11 h. à 12 h. ou téléphoner au domicile du pasteur 12, Rue Soliman Pacha (No. 42199).

JULES & HENRI FLEURENT

Maison fondée en 1878
42, Rue Madabegh - Le Caire - Téléph. 46389 - 59776.
ALIMENTATION GÉNÉRALE
Fruits, Primeurs, Boucherie, Volaille, Gibier, Huitres, Vins, Liqueurs, Eaux Minérales, Articles de Ménage.

Donnez un Kodak à votre enfant !

Ce sera pour lui, bien plus qu'un divertissement et un délassement, car infailliblement, les petites photos Kodak lui feront reconnaître et admirer tous les beaux paysages, les monuments grandioses les scènes pittoresques qui l'entourent.

Et grâce à ces images qu'il aura créées lui-même et qui développeront sûrement en lui le sens artistique, il pourra se perfectionner jusqu'à réaliser quelque-fois de vrais chef-d'œuvres.



Box Hawk Eye... P 33
Box Brownie... P 36
Portrait Brownie... P 90

«KODAK»

A Alexandrie et au Caire



de la
fabrique



en bouteilles
en barils

au consommateur
le même jour

Façon idéale de servir la bière dans
toute sa splendeur — FRAICHE.

CROWN-BOMONTI
La Bière FRAICHE d'Égypte



Rapport sur l'activité du Secrétariat des Suisses à l'Etranger

Malgré les difficultés d'ordre financier avec lesquelles le Secrétariat des Suisses à l'Etranger est aux prises, il a pu poursuivre jusqu'ici encore sa tâche avec succès. Ce n'est pas à dire que certaines branches de son activité ne souffrent cruellement des limites imposées par un budget trop restreint. On ne peut faire avec 45.000 francs ce que l'on faisait avec 80.000, et passées certaines normes, les restrictions deviennent des coups de grâce. Si le Secrétariat des Suisses à l'Etranger devait vivre longtemps encore comme il a dû le faire cette année, les fruits d'une grande partie de son labeur seraient perdus.

C'est toute une éducation, en somme, qu'il a donnée aux groupes N.S.H. à l'Etranger. Autrefois, les Suisses à l'Etranger se réunissaient pour jouer au jass, pour danser ou faire des excursions. Sans abandonner ces sports, nos compatriotes aiment à se rencontrer maintenant pour parler des problèmes qui intéressent notre pays, pour étudier les moyens de lui être utiles, pour le faire connaître par des conférences, des séances de cinéma, en organisant des voyages en Suisse, etc. Bref, grâce à l'orientation patiente et persévérante donnée par le Secrétariat, les groupes N.S.H. de l'Etranger sont devenus, pour notre pays, des agents de propagande de premier ordre, tant au point de vue économique que culturel. Nous connaissons des villes de l'Etranger où les milieux indigènes nourrissent une sympathie enthousiaste à l'égard de notre pays, qui date des initiatives prises par les groupes N.S.H. à l'instigation du Secrétariat des Suisses à l'Etranger. Et c'est là seulement un des aspects de son influence. Si nous insistons particulièrement, c'est que nous pensons à l'isolement du pays qui va grandissant avec la crise. Il faudrait donc faire tout pour sauvegarder et accroître les relations avec l'Etranger, afin d'être à même de défendre nos intérêts vitaux. Nous avons, dans nos colonies, des agents admirables, qui n'attendent que l'aide et la collaboration du Secrétariat pour agir. Allons-nous, faute d'énergie pour trouver de quoi faire vivre l'une des plus heureuses créations de la Nouvelle Société Helvétique, laisser tomber une activité dont notre pays a le plus grand besoin et qui ne se fera pas sans nous ?

Abordons, maintenant, les événements qui ont marqué la vie et l'œuvre du Secrétariat durant l'année qui vient de s'écouler.

La Commission des Suisses à l'Etranger, formée de membres et de non membres de la N.S.H., a continué à être présidée avec beaucoup de dévouement par Mr. Koch. Elle a eu malheureusement à déplorer la démission de M. de Reynold et de M. de Traz, les inspirateurs et les fondateurs du Secrétariat. M. Job, ancien chef du Secrétariat des Suisses à l'Etranger, et M. Henry-Louis Henriod, de Genève, secrétaire général de la Fédération Universelle des Associations Chrétiennes d'Etudiants, ancien membre de la N.S.H.

de Londres, ont bien voulu accepter de combler les vides.

Jusqu'ici et depuis quelques années, l'activité du Secrétariat des Suisses à l'Etranger était assurée par un premier secrétaire allemand et un deuxième secrétaire romand. M. Job, ayant quitté en janvier, au regret de chacun, son poste de premier secrétaire pour prendre la direction du Radio-Zurich, il a été remplacé par M. J. C. Meyer, docteur en droit, originaire de Schaffhouse. Dès lors, ce sont les deux secrétaires, M. Meyer et Mlle Briod, qui assument à titre égal la direction du Secrétariat.

Le nombre des groupes ne cesse de s'accroître. Durant l'année écoulée, 11 nouveaux groupes se sont affiliés à l'Organisation des Suisses à l'Etranger; un en Allemagne, celui de Darmstadt, 5 en France, ceux de Bayonne, Guebouiller, Nancy, Reims, et d'Avignon; en Italie celui de Naples, dans la péninsule ibérique Lisbonne, Helsingfors en Finlande, en Afrique le groupe de Tanga, en Amérique Centrale, celui de San José de Costa Rica. La dissolution d'un certain nombre de groupes, par suite de la dispersion de leurs membres, fait que le nombre total des sociétés affiliées à l'Organisation des Suisses à l'Etranger n'atteint pas encore tout à fait le chiffre de 200.

On peut se rendre compte de ce qu'un si grand nombre de sections exigent du Secrétariat, et parmi elles, les nouvelles venues surtout, qui ont un besoin constant de sa sollicitude. Il faut toujours et surtout stimuler, suggérer, soutenir les bonnes volontés, apaiser les conflits, prévenir les découragements. C'est là tout un domaine où le Secrétariat exerce son activité dans l'obscurité et sans bruit, mais qui n'en a pas moins son importance.

La tâche essentielle que le Secrétariat des Suisses à l'Etranger s'est assignée : la diffusion de notre culture au sein des colonies suisses rencontre un écho toujours plus réjouissant. Il a fallu beaucoup de temps pour orienter les groupes vers une propagande culturelle judicieuse et suivie. Certains n'avaient pas trop de confiance en ce qui venait du pays! Les succès éclatants qu'ils ont remportés, lors des soirées organisées avec le concours du Secrétariat, ont fini par vaincre leurs hésitations. « Nous n'avons qu'à nous féliciter des compatriotes, artistes ou conférenciers, que nous recommandons le Secrétariat des Suisses à l'Etranger, lit-on dans le bulletin suisse d'une colonie de France. Aussi engageons-nous vivement tous les Suisses que la vie intellectuelle de leur pays intéresse à fréquenter régulièrement nos soirées ».

Un grand nombre de groupes organisent maintenant chaque hiver, presque toujours avec le concours d'une société locale, une conférence sur un sujet suisse, fréquentée par tout le public cultivé de la ville et qui a, dans la presse, un retentissement considérable.

L'occasion se présente de nouveau, en ce moment-ci, de profiter du concours moral et financier de la Fédération de l'Alliance Française aux Etats-Unis et au Canada, pour organiser une grande tournée de conférences suisses telle que celle qu'entreprit, en 1930, Henri de Ziegler, qui, lui déjà, avait été désigné à l'Alliance Française par le Secrétariat. Les Amitiés Hollando-suisses, de leur côté, récla-

ment l'aide du S.S.E. pour les conférences qu'elles comptent organiser cet hiver. Dans l'un et l'autre cas, le Secrétariat s'est mis à la disposition de ces organisations pour leur procurer le conférencier désiré, mais il n'a pu promettre son concours financier pour ces tournées, dont la réalisation demeure ainsi problématique.

Ce n'est pas sans tristesse qu'au seuil de cet hiver, le Secrétariat voit affluer de partout des demandes de conférences auxquelles il ne peut satisfaire, faute de moyens. Durant le 1er semestre 1932, ses disponibilités lui ont permis encore de faire donner une série de récitals par M. Jean-Bard, à Béziers, St-Quentin, Reims, au Havre, à Bruxelles, la Haye, Londres et Alger. Ce fut un brillant succès, ainsi que les conférences que le jeune géographe bâlois, M. Schaefer-Perbellini, donna, en rentrant de son tour du monde, à Kobe, Shanghai, Manille, Batavia, Singapur, Calcutta et Colombo. En plus de cela, le Secrétariat eut la bonne fortune de bénéficier de la collaboration bénévole de M. René Gouzy, qui fit des conférences avec projections à Barcelone, Valence, Madrid, Séville, Casablanca et Alger sur les raids de Mittelholzer au-dessus des Alpes et du continent africain. Un autre concours très apprécié a été celui des anciens chefs du Secrétariat : M. Zellweger parla à Leipzig, Dresde et Berlin des buts politiques de la jeunesse d'aujourd'hui et de la vie politique de la Suisse actuelle (Die politischen Ziele der schweizerischen Jugend und die gegenwertigen politischen Verhältnisse in der Schweiz); M. Job fit une conférence avec projections sur la Suisse à l'Etranger intitulée : « Das Auslandsschweizertum und seine Bedeutung für die Heimat », à Bergame, Florence et Naples. Le Secrétariat a été tout particulièrement heureux de l'offre que lui fit M. Lett, membre du bureau de la C.S.E., de visiter, au cours d'un voyage, les groupes du Havre, d'Anvers, de Bruxelles et de Strasbourg; il leur parla de la Commission des Suisses à l'Etranger et de ses 15 années d'activité. Cette causerie fut pour beaucoup une véritable révélation. Enfin M. Meyer, le secrétaire allemand du Secrétariat, vient de faire, au sein des groupes de Stuttgart, Nuremberg, Leipzig et Francfort, une conférence sur « la Société Helvétique autrefois et aujourd'hui », tandis qu'il parla à Mannheim et à Fribourg en Brisgau du développement de la Confédération Helvétique. Cette tournée fut pour lui l'occasion d'un précieux contact avec les colonies.

Il serait à souhaiter que les membres de la N.S.H. qui ont l'occasion de se rendre à l'Etranger n'oublissent pas les groupements suisses. S'ils ne peuvent leur offrir une petite causerie, qu'ils entrent cependant en rapport avec eux. C'est ce qu'a fait, par exemple, M. L. Henriod, de Genève, quand il s'est rendu dans les Balkans. Le plaisir qu'a procuré sa visite aux Suisses de Belgrade, Bucarest, Sofia et Zagreb a été très grand. (à suivre).

Souscrivez un abonnement :

Le
JOURNAL SUISSE D'EGYPTE
ET DU PROCHE-ORIENT
vous remercie de cette preuve de
sympathie et d'intérêt.

RAID "FIAT" 508 CAIRE-JERUSALEM et RETOUR

1.100 kilomètres dans le désert !

20 voitures "FIAT" 508 de série, parties de Suez Samedi 15 Avril, conduites par leurs propriétaires avec 50 passagers sont arrivées le même jour à Jérusalem, via désert du Sinai et sont retournées Mardi au Caire après un parcours de plus de 1000 kilomètres de routes pierreuses dans le désert, sans le moindre accident, en moins de 20 heures effectives de marche.

Ce raid brillant, effectué sans aucune préparation spéciale, est une nouvelle preuve des qualités exceptionnelles de résistance de la petite merveille dernièrement créée par Fiat, la "FIAT" 508.

LLOYD TRIESTINO

(Flotte riunite LLOYD TRIESTINO-MARITTIMA ITALIANA-SITMAR)

Service Express de Grand Luxe Egypte-Europe

DÉPARTS D'ALEXANDRIE :

POUR LA TYRRHÉNIENNE	POUR L'ADRIATIQUE
TRACOVIA 20 Avril	TEVERE 29 Avril
ESPERIA 29 Avril	AUSONIA 6 Mai
GANGE 4 Mai	TEVERE 13 Mai
ESPERIA 13 Mai	AUSONIA 20 Mai
VIENNA 27 Mai	TEVERE 27 Mai
ESPERIA 27 Mai	AUSONIA 3 Juin
HELOUAN 1 Juin	TEVERE 10 Juin
ESPERIA 10 Juin	AUSONIA 17 Juin
PILSNA 15 Juin	TEVERE 24 Juin
ESPERIA 25 Juin	

Ligne de luxe pour la Palestine, Syrie, Istanbul
3, 17 et 31 Mai. — 14, 28 Juin

Ligne Postale pour la Palestine, Syrie, Chypre
17 et 29 Avril. — 1er, 13, 15, 27 et 29 Mai. — 10, 12, 24 et 26 Juin.

Pour tous renseignements s'adresser :
Alexandrie : Agence Générale : 30 Rue Chérif Pacha. — Le Caire : D. E. Munari, 4 Rue Kamel
ainsi qu'aux bureaux des Maisons de Voyages Thos. Cook & Son, American Express Coy et Cox & Kings (Agents).

Pourquoi souffrir des maux de reins, RHUMATISMES, goutte, etc.
lorsque vous avez la guérison à portée de main à

l'Etablissement Thermal

de

HELOUAN

Les meilleurs bains sulphureux du monde.

Prix très réduits.

Messageries Maritimes

D'ALEXANDRIE à MARSEILLE

(départ chaque MARDI à midi)

par les paquebots de grand luxe :

"CHAMPOLLION" & "MARIETTE PACHA"
(16.000 T.) (16.000 T.)

ET LES s/s "PATRIA" & "PROVIDENCE"
(16.000 T.) (16.000 T.)

D'ALEXANDRIE à BEYROUTH

(départ chaque MERCREDI à midi)

DE PORT SAID à MARSEILLE

par les luxueux paquebots des lignes au delà de Suez
(3 départs par semaine)

Services réguliers au départ de PORT SAID
sur L'INDO-CHINE, LA CHINE, L'OCEAN INDIEN,
LA COTE ORIENTALE D'AFRIQUE, MADAGASCAR et L'AUSTRALIE

**Les Messageries Maritimes
font le tour du monde.**

CONTINENTAL CABARET

Rue Maghraby

Le Caire

Tél. 56617

Le rendez-vous
de minuit de
L'ELITE CAIROTE

Tous les soirs
attractions de tout
premier ordre et pour
la première fois
en Egypte